



NOTE DE SYNTHÈSE AHSSEA 2023

ASSOCIATION HAUT-SAONOISE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE

Document communicable DG_COM-MAJ 02/24



www.ahssea.fr



AHSSEA



ahssea_hautesaone



AHSSEA

SOMMAIRE

- **Direction générale** **Page 5**
- **Pôle protection de l'enfance** **Page 13**
 - Centre éducatif Marcel Rozard / Service d'accompagnement des jeunes en semi-autonomie **Page 15-19**
 - Service éducatif et social d'accompagnement modulable **Page 19-22**
 - Service d'investigation éducative **Page 23-25**
 - Service de prévention spécialisée **Page 26-30**
- **Pôle médico social** **Page 31**
 - Dispositif intégré médico-éducatif **Page 33**
 - Pôle handicap milieu ouvert **Page 34-36**
 - Service d'accompagnement à la vie sociale - Sam **Page 37**
 - Cap emploi 70 **Page 38-40**
- **Pôle famille** **Page 41**
 - Centre maternel et familial **Page 43**
 - Espace rencontre **Page 44**
 - Service de médiation familiale **Page 45-46**
 - Service d'accompagnement des femmes en difficulté / Dispositif insertion jeunes / Auteurs et victimes de violences **Page 47-48**
- **Pôle insertion** **Page 49**
 - Centre provisoire d'accueil et d'insertion **Page 51-53**
 - Point habitat jeunes **Page 54-55**
- **Press book** **Page 57-59**
- **Rapport d'activité du directeur général** **Page 60-74**
- **Bilan et compte de résultat au 31 décembre 2023** **Page 75-79**

DIRECTION GÉNÉRALE

direction générale

DG



AHSSEA

DIRECTION GENERALE

La direction générale met en œuvre la politique associative décidée par le conseil d'administration et le bureau de l'association. Elle assure le lien entre les administrateurs et la direction des établissements et services. Elle assure des fonctions supports et se pose en ressource et en expertise dans les domaines suivants :

- ressources humaines,
- achats, comptabilité, gestion et finance,
- administratif et communication,
- technique (flotte automobile, assurances, travaux, informatique, téléphonie...)

Soucieuse de rendre un service de qualité, elle doit en permanence s'adapter aux demandes de la gouvernance, aux attentes des établissements et services et aux sollicitations des partenaires.

Pour l'ensemble des établissements et services les missions de la direction générale sont :

↳ Comptabilité, gestion, finance et achats :

- traitement, enregistrement et paiement des factures
- enregistrements bancaires
- enregistrement des produits de tarification et suivi des paiements
- élaboration des budgets prévisionnels, des comptes administratifs, et du bilan consolidé
- élaboration des plans pluriannuels d'investissements
- demandes de subventions diverses
- relation avec les financeurs (réponses aux procédures contradictoires et questions diverses)
- relation avec l'expert-comptable et le commissaire aux comptes
- suivi des investissements
- contrôle de gestion
- gestion des banques
- réponse aux appels à projets – partie budgétaire
- élaboration du CPOM – partie budgétaire
- gestion des assurances
- achats groupés, procédures d'achats

La gestion comptable et financière des établissements et services relève de la direction générale, sous la responsabilité de la directrice générale adjointe, en collaboration avec la directrice financière et les directeurs d'établissements et services. Elle doit veiller :

- au respect de la réglementation,
- au respect des budgets accordés,
- aux contraintes économiques : rechercher le meilleur rapport qualité/prix, d'où une politique réfléchie des achats mutualisés, des investissements, des emprunts...
- à l'anticipation et aux analyses prospectives : prévoir à court, moyen et long terme, notamment en matière d'investissements,
- à la compréhension et à l'analyse des comptes pour aider à la décision

En 2023, la responsable du service comptabilité a été nommée directrice financière et une nouvelle responsable comptabilité a pris ses fonctions le 01/06/2023.

↳ Ressources humaines :

- administration du personnel
- procédure de recrutement
- établissement des contrats de travail et avenants
- gestion des paies, application de la convention collective
- procédures disciplinaires
- gestion des contentieux
- gestion du contrat mutuelle et prévoyance
- suivi des obligations liées à la santé au travail
- élaboration et mise en œuvre du plan de développement des compétences
- élaboration du bilan social
- poursuite et mise en œuvre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- veille à la mise en œuvre des entretiens professionnels et des entretiens individuels d'activité
- veille juridique légale et conventionnelle
- suivi des relations sociales : comité social et économique, commissions, négociation annuelle obligatoire, accords...
- suivi et mise en œuvre des accords conclus.

La gestion des ressources humaines relève de la direction générale, sous la responsabilité du directeur général et de la directrice générale adjointe, en collaboration avec la responsable des ressources humaines et les directeurs d'établissements et services.

↳ Technique, logistique, immobilier, sécurité, informatique, téléphonie et travaux

- gestion de la flotte de véhicules
- mise en place et suivi du réseau informatique et téléphonie
- suivi du parc informatique et choix des options techniques et technologiques
- mise en place et suivi des divers contrats (énergie, maintenance, location...)
- suivi de l'entretien du bâti et des travaux
- mise à jour du document unique des risques professionnels
- supervision des mesures obligatoires de sécurité
- réflexion sur la mutualisation des moyens et mise en œuvre
- Gestion des assurances (contrat, sinistres, lien avec les experts...)

La gestion technique, logistique et les travaux sont sous la responsabilité de la directrice générale adjointe en collaboration avec les cadres techniques, les directeurs d'établissements et services.

En décembre 2023, l'équipe a été renforcée par l'embauche d'un technicien informatique (maintenance, parc informatique, suivi des projets informatiques...)

↳ Administration et communication :

Administration générale :

- gestion du secrétariat de la gouvernance et des obligations statutaires
- gestion administrative de la direction générale, des circuits d'information, courriers, préparation, organisation et compte rendu de réunions
- étude et constitution des différents dossiers administratifs
- élaboration des dossiers de création ou d'extension des établissements ou services
- participation aux demandes d'agrément, d'habilitation des établissements et services
- élaboration des appels à projets – partie administrative
- participation aux demandes de subventions
- participation au suivi de l'évaluation externe
- développement et mise en œuvre de la communication interne et digitale
- création des supports de communication
- suivi et mise à jour du site internet et des réseaux sociaux
- organisation et gestion des événements
- mise en œuvre et suivi du RGPD au sein de l'association

La gestion administrative et la communication relèvent de la direction générale, sous la responsabilité du directeur général, en collaboration avec la responsable administrative/communication et les directeurs d'établissements et services.

Vie associative :

- suivi du secrétariat général de l'association, courriers, registres
- convocations, constitution des dossiers et comptes-rendus des réunions des instances associatives, réunion de bureau, conseil d'administration, assemblée générale, commissions.

La vie associative est sous la responsabilité du président de l'association, en collaboration avec le directeur général et la responsable administrative/communication.

L'année 2023 a permis la prolongation de certains dispositifs et la transformation d'autres activités :

- appel à projet contrat engagement jeunes - jeunes en ruptures vague 2 : prolongation du dispositif jusqu'en 2025 et renforcement de l'équipe
- dispositif d'intervention social de rue : prolongation du dispositif
- mise en place de la mesure unique modulable et transformation du milieu ouvert protection de l'enfance en nouveau service SESAM : réorganisation pour permettre de fluidifier le parcours de l'enfant
- début des travaux relatifs à la Transformation de l'IME en DIME, reprise du SESSAD DI au sein du DIME et déménagement du SESSAD DI dans les locaux de la paroisse Saint Joseph.

Mais elle a aussi été marquée par l'arrêt de deux dispositifs expérimentaux en fin d'année :

- prévention jeunes Jussey Val de Saône (identifier et remobiliser les publics invisibles) porté par le SPS
- "H'activateur de compétences" porté par CAP EMPLOI

En 2023, la direction générale a finalisé la mise en place de la fibre et le changement des baies de brassage. Nous avons également poursuivi la généralisation du dossier de l'utilisateur informatisé.

La direction générale a également poursuivi la réalisation d'achats groupés sur le matériel informatique, la téléphonie et le mobilier. Un recensement des besoins a été réalisé par l'ensemble des établissements et services, l'achat du matériel a été pris en charge par la direction générale sur des prix négociés et comparés.

Etant donné l'augmentation des tarifs de l'énergie, le rattachement au groupement d'achat RESAH a été mis en œuvre pour le gaz. Des contrats de gaz et d'électricité ont été négociés de façon temporaire pour permettre à terme un rattachement de l'ensemble des contrats au groupement d'achat SIED.

Une étude globale sur l'ensemble du parc automobile de la sauvegarde a été réalisée. Les prestataires automobiles ont été démarchés, ce qui a permis d'obtenir des tarifs permettant d'atténuer l'inflation subi depuis 2022. Un nouveau logiciel de réservation est en cours de déploiement pour permettre une rationalisation du parc automobile par l'ajustement des contrats de location et la mutualisation par site.

L'année 2023 a été très dynamique, de nombreux projets ont été initiés :

- suppression du transformateur sur le site de Frotey pour un raccordement sur le réseau électrique
- destruction des garages à l'entrée du parc de Frotey afin d'ouvrir le parc vers l'extérieur
- préparation de la mise en place du pôle ouvrier d'entretien DG au 01/01/2024 et réflexion de regroupement sur un local commun
- études relatives à la mise en place de la téléphonie IP et du WIFI usager
- études pour la mise en place de la sécurisation sur le site de Frotey (caméras + accès sécurisés)
- études pour la réalisation de travaux d'entretien pour le bâtiment du CPAI et les logements diffus
- études pour la réalisation de travaux d'aménagements dans les locaux du SAFED / CMF rue baron Bouvier à Vesoul
- réalisation de travaux de réfections nécessaires sur le relais 19
- démarrage des études sur la sécurité des bâtiments

La direction générale a également avancé sur certains projets d'envergure :

- rénovation du bâtiment "la colombine" pour le centre éducatif "Marcel Rozard", ce bâtiment accueillera à terme les mineurs non accompagnés. Les travaux ont débuté en septembre 2023.
- construction d'un nouveau bâtiment pour le centre éducatif "Marcel Rozard" à Frotey-lès-Vesoul, et rénovation du "pavillon". Les travaux ont débuté en janvier 2024.

- réalisation des études par la commune de Frotey les Vesoul pour la construction d'une chaufferie centrale bois qui alimentera tous les bâtiments de l'AHSSEA sur le site de Frotey ainsi que les bâtiments communaux et l'ADMR
- début des études de faisabilité pour une rénovation / reconstruction complète du DIME à Vesoul sur le site rue Alexis Muenier, en intégrant l'ensemble des services médico-sociaux (SESSADs, CAMSP, SAVS SAM, CAP EMPLOI).
- poursuite des réflexions pour une rénovation du PHAJ à Frotey Les Vesoul
- réalisation des études pour la rénovation du gymnase.

D'autres projets importants et ambitieux continuent de mobiliser la direction générale :

- gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP, ex-GPEC), avec notamment les fiches de fonction et fiches de poste,
- qualité de vie et conditions de travail (QVCT),
- document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) avec la mise en place d'un nouveau logiciel G2P,
- mise en œuvre du règlement général européen de protection des données (RGPD) avec la poursuite du recensement des données personnelles et sensibles,
- base de données économiques et sociales (BDES)
- réorganisation complète de l'archivage informatique au sein de la Direction Générale
- mise en place d'un espace collaboratif avec les établissements et services
- début des travaux en lien avec l'évaluation des ESMS (1ères évaluations fin 2024)
- réalisation du plan de communication interne et digitale avec les actions à mettre en place
-

Autant de projets qui nous ont mobilisé en 2023 et continueront à le faire en 2024.

PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE



CENTRE ÉDUCATIF MARCEL ROZARD



INTRODUCTION

En 2023, les travaux de rénovation de l'espace de vie du bâtiment "la Colombine" ont débuté, suivis en janvier 2024 par le démarrage des travaux de la construction du nouveau bâtiment du centre éducatif. La rénovation du bâtiment "le pavillon" est prévue pour le début de l'année 2025. Ces travaux ont entraîné la réorganisation des espaces de vie et des activités pour les jeunes accueillis

↳ Centre éducatif "Marcel Rozard" :

En attendant la finalisation des travaux, les 12 jeunes en internat classique ont été répartis ainsi :

- 8 jeunes ont rejoint l'unité de vie "le pavillon" et 4 jeunes ont rejoint l'appartement 18 rue Marcel Rozard géré par une même équipe de travailleurs sociaux en internat
- l'antenne de GRAY a été également une variable d'ajustement pour continuer à accueillir des jeunes en portant sa capacité à 18 une partie de l'année
- 16 jeunes ont été installés dans des appartements dédiés à la préparation à l'autonomie : 2 appartements en ville pour 8 places, 1 appartement sur site de 4 places, 4 places en FJT ou appartements extériorisés. Ces jeunes sont suivis par 2 travailleurs sociaux dédiés et rattachés au PEAD

Ce service répond aux besoins des jeunes accueillis dans une prise en charge à la fois souple et sécurisée ainsi qu'au schéma départemental de l'enfance et de la famille de la Haute-Saône.

L'activité du secteur de l'hébergement de la protection de l'enfance a été soutenue tout au long de l'année 2023. Cependant, une diminution des demandes de prise en charge en internat pour les jeunes de plus de 15 ans a été observée, tandis que les accueils en urgence ont augmenté (80% des accueils). Cette situation déséquilibre les différentes unités de vie.

Le taux d'occupation des internats et des appartements d'autonomie atteint 98%, que ce soit à FROTEY LES VESOUL ou à l'antenne de GRAY.

Par ailleurs, l'espace famille a effectué 680 visites médiatisées ou accompagnées soit un rythme soutenu pour un public très jeune et très carencé. Des aménagements visant à renforcer la sécurité des accès et à agrandir les espaces dédiés aux jeux sont en cours de budgétisation.

Le service de PEAD, habilité pour 25 mesures, a un taux d'activité à hauteur de 210% sur l'année avec 52 mesures suivies en moyenne. Une régularisation de l'habilitation à 60 places sera effectuée dans le prochain CPOM 2024.

En chiffres :

- 74 accueils ont été réalisés dont 44 en PEAD et service de suite :
 - o 67 à FROTEY LES VESOUL et 7 à GRAY
- 58 départs :
 - o 50 à FROTEY LES VESOUL et 8 à GRAY
- 74 admissions :
 - o 7 fratries et 27 jeunes majeurs
- 70 jeunes ont été pris en charge à l'internat : 49% de filles et 51% de garçons
- 89 jeunes suivis en PEAD et en service de suite : 61% garçons et 39% de filles
- la moyenne d'âge des jeunes admis est de 14 ans.

Il est à noter cette année le développement des passages d'un service vers un autre au sein de l'hébergement :

- passage de l'internat au PEAD / service de suite : 7
- passage du PEAD à l'internat : 5

Sur chacun des services, le manque de temps de psychologue se fait sentir pour être en soutien auprès des familles, des jeunes et des professionnels.

Le manque de ressources humaines a aussi existé au niveau des missions supports :

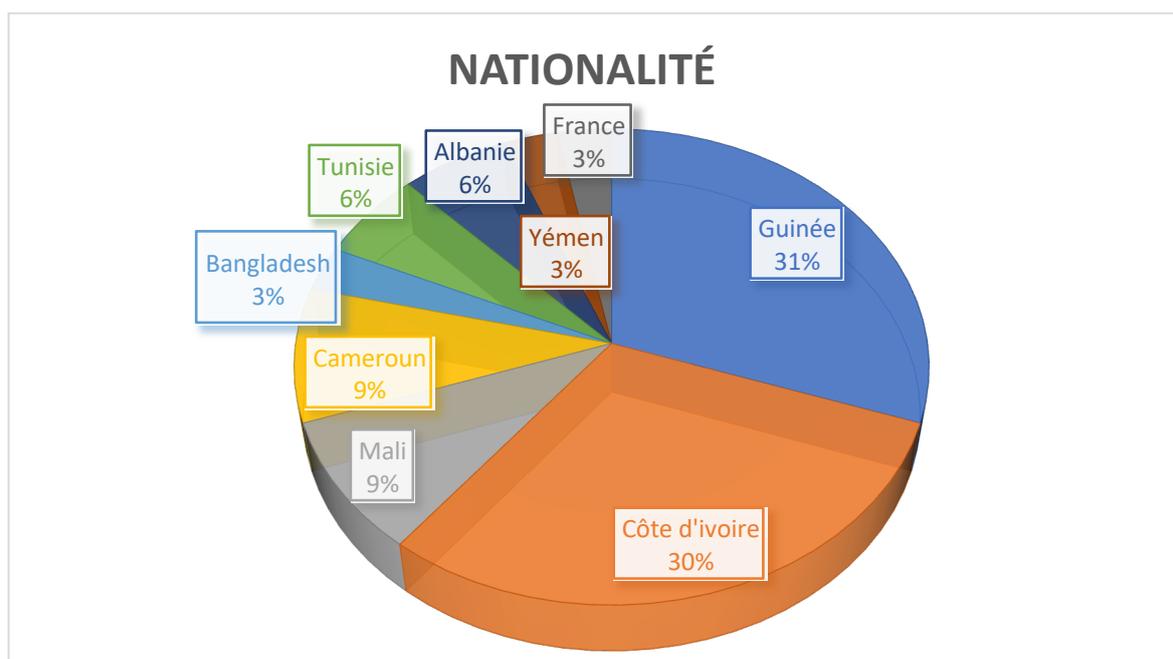
- pour suivre et mettre en place les réglementations telles que le DUERP et le RGPD et suivre la mise en place du dossier unique informatisé, assurer la formation et la veille
- pour la gestion de la logistique en lien avec la réorganisation des espaces de vie pendant les travaux.

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN SEMI-AUTONOMIE



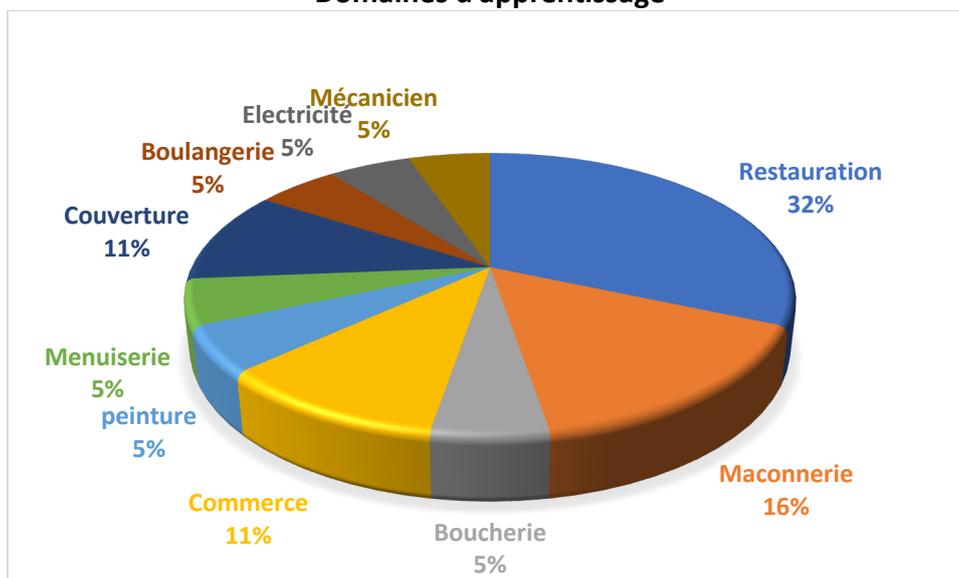
Pour rappel, initialement cet établissement était adjacent au PHAJ et a été intégré au secteur hébergement au cours du 4^{ème} trimestre 2023. Une fois les travaux terminés, le bâtiment "la Colombine" est destiné à l'accueil des 34 mineurs non accompagnés.

En 2023, le taux d'occupation s'élève à 107%. La majorité des jeunes accueillis sont originaires d'Afrique de l'Ouest (CIV-Guinée). L'établissement a aussi accueilli un jeune issu de l'ASEF 70. Son projet était centré sur l'insertion socio professionnelle.



Le SAJES dispose d'un panel de partenaires sur le bassin vésulien, ce qui explique cette multitude de domaines représentés. Notre but dans cet axe est de pérenniser, d'entretenir notre réseau de professionnels pour faciliter le processus d'intégration du jeune.

Domaines d'apprentissage



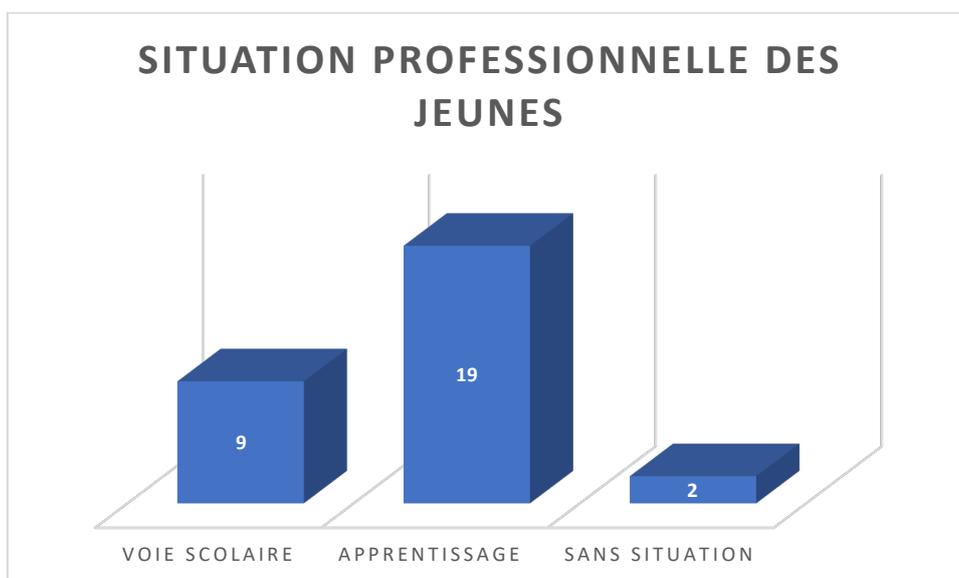
L'apprentissage conditionne l'obtention du titre de séjour, il est également une condition pour une signature de contrat jeune majeur. Ce contrat offre l'opportunité aux jeunes de préparer leur autonomie de demain (mise en place d'une épargne, habiletés sociales).

La majorité des jeunes en contrat d'apprentissage sont inscrits dans le but d'obtenir un CAP.

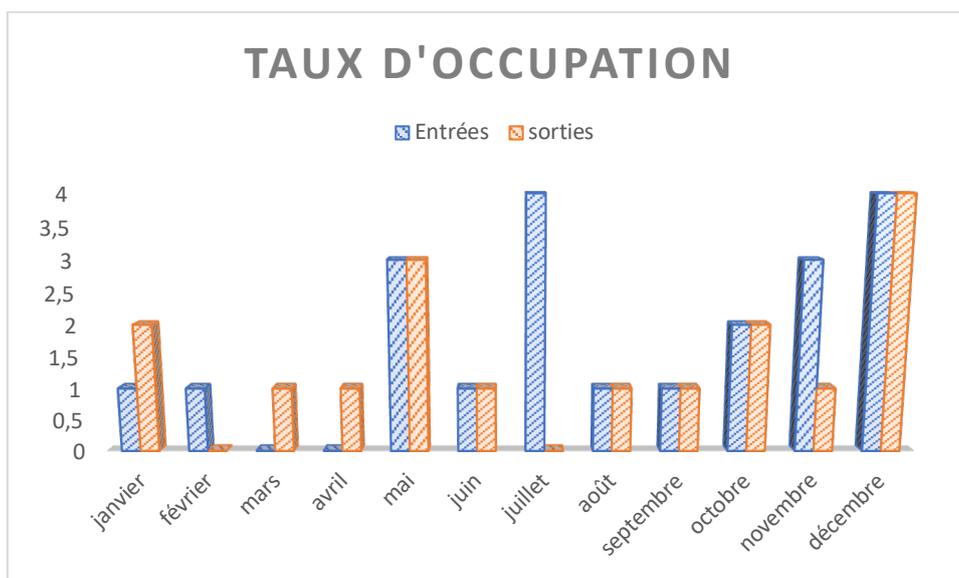
Le travail est un vecteur d'intégration pour ces jeunes accueillis, par ailleurs l'apprentissage permet d'appréhender les codes socio-culturels.

En effet, le jeune acquiert un savoir être indispensable à son acclimatation à son environnement de vie. L'enseignement théorique au CFA optimisé par le terrain "employeur" favorise l'émergence de savoirs faire. L'apprentissage joue un rôle prédominant dans son intégration sociale, son sentiment d'utilité à la société qui l'accueille. Il est aussi un facteur de développement personnel.

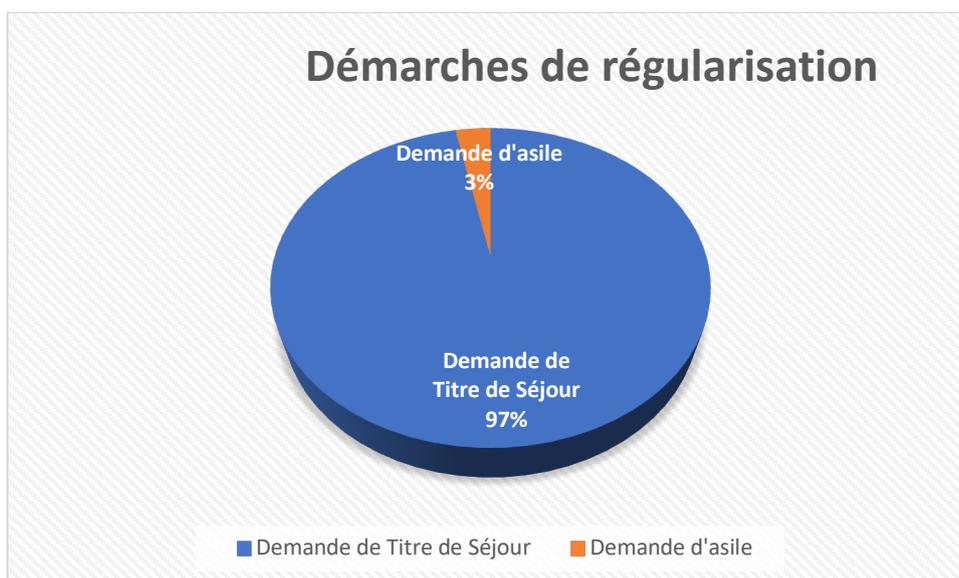
SITUATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES



Le SAJES affiche un taux d'occupation de 107%, l'activité du service est en hausse significative. L'autorisation a été augmentée en 2023 avec l'accueil de 30 jeunes au lieu de 24 en 2022.



L'entrée d'un jeune en apprentissage nécessite une autorisation de travail, une demande de titre de séjour doit être adressée à la préfecture de Vesoul. Celle-ci est complétée par des justificatifs d'identité, une promesse d'apprentissage et un rapport éducatif du service.



CONCLUSION

En raison des situations complexes et des divers problèmes rencontrés par nos publics, les services d'accompagnement et d'accueil du secteur hébergement nécessitent une certaine abnégation de la part de nos professionnels. Les jeunes et les familles que nous soutenons font face à des difficultés psychologiques ou psychiatriques, des addictions, des situations de handicap, de délinquance, de violences psychologiques ou sexuelles. Les méthodes éducatives

traditionnelles ne suffisent plus pour résoudre ces situations. Il est nécessaire d'innover, de collaborer avec des partenaires, et de mettre en place des initiatives auprès des familles pour encourager ces jeunes à gagner en autonomie et en maîtrise de leurs actions.

Malgré les défis de l'attractivité de nos métiers sociaux, nous avons réussi à consolider deux postes (éducateur spécialisé et moniteur éducateur) pour des professionnels ayant suivi un apprentissage et un stage de troisième année.

Nous avons également ouvert notre établissement à des professions diverses et nous continuons à promouvoir la validation des acquis de l'expérience (VAE) en collaboration avec France VAE.

SERVICE ÉDUCATIF ET SOCIAL D'ACCOMPAGNEMENT MODULABLE



Présentation du service

Créé en cette année 2023, le service éducatif et social d'accompagnement modulable (SESAM) est le fruit de la fusion du service d'action éducative en milieu ouvert (AEMO), du service social prévention (SSP), du dispositif d'action éducative à domicile renforcée (DAEDR), ayant permis la mise en œuvre effective de la mesure unique modulable (MUM).

L'objectif de la démarche, coconstruite en interne, ainsi qu'avec les services du Conseil Départemental et notamment l'aide sociale à l'enfance et les juges des enfants, reposait sur le déploiement d'une organisation, de moyens et d'outils, propres à permettre une réponse ajustée au besoin de l'enfant et de sa famille, au travers d'une mesure spécifique sécurisant le parcours du mineur accompagné.

Dès lors, le service intervient, à la fois au titre des mesures judiciaires classiques (AEMO), des mesures administratives classiques (AED), des mesures judiciaires renforcées (AEMOR) et des mesures administratives renforcées (AEDR), et ce, avec une possible modulation de la fréquence d'intervention, et le maintien du positionnement d'un seul et même professionnel référent quelle que soit la nature de la mesure et les changements de rythmicité.

La constitution du SESAM repose sur le principe de sectorisation. Ainsi, 5 sites le composent, permettant de poursuivre la couverture d'intervention sur l'ensemble du Département, tout en instaurant une réponse territoriale de proximité. L'accompagnement se veut au plus proche des familles, tout en assurant la réduction des trajets pour les professionnels. Le découpage est effectué selon les centres médico-sociaux (CMS) de rattachement. Si la perspective initiale de création d'antennes doit être réévaluée sur les prochaines années, il n'en demeure pas moins que l'affectation des professionnels au sein des sites est réalisée selon les secteurs d'intervention initiaux, et ce dans le but de minimiser le nombre de changements d'intervenants.

Les sites sont les suivants :

- site FLEURIER à VESOUL (secteur du CMS de JUSSEY)
- site ALLIES à VESOUL (secteurs des CMS de VESOUL et RIOZ)
- site CHATEAU à FROTEY-LES-VESOUL (secteurs des CMS de SAINT-LOUP et LUXEUIL)
- site LURE (secteurs des CMS de LURE, HERICOURT, CHAMPAGNEY)
- site GRAY (secteur du CMS de GRAY).

Chaque site est composé d'une équipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux, secrétaires, psychologues, chefs de service, au prorata des besoins compte tenu du nombre de mesures par secteur.

Tous les postes ont été maintenus et la création d'un poste supplémentaire de chef de service éducatif a permis d'ajuster le pilotage de l'activité à la réorganisation et à l'habilitation globale de 1152 mesures.

Activité du service

Les données sont analysées à compter de juin 2023, compte tenu de la création du service au 22 mai 2023.

Depuis la création du service, ce sont **1430 mineurs suivis sur la période annuelle**, considérant les rotations et flux des entrées et des sorties.

La **moyenne de 857 suivis par mois** acte d'une activité inférieure à l'habilitation de 1152 en file active, et doit être mise en lien avec les vacances de postes et problématiques de recrutement du secteur, ainsi qu'avec les hypothèses d'analyses relatives au nombre de sorties.

En effet, la **moyenne mensuelle du nombre de sorties est de 58** et peut-être analysée comme la résultante positive de l'efficacité de la MUM dans la réponse adaptée aux besoins, ainsi que du bénéfice de l'action partenariale territoriale, et enfin d'une définition plus ajustée des critères de danger.

En 2023, comme pour les années précédentes au sein du SAEMO, du SSP et du DAEDR, la **majorité des mesures provient de la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP)** pour 72%.

Les **motifs d'intervention premiers demeurent identiques également, à savoir les carences éducatives et affectives (76%)**, d'autant qu'elles représentent une catégorie large, et nécessitant de déployer les compétences élargies de l'ensemble des profils des professionnels.

L'âge a évolué par rapport aux constats des années précédentes au sein du SAEMO, du SSP et du DAEDR, dans la mesure où 2023 fait état d'une **quasi-équivalence et majorité d'accompagnement des 6-10 ans, 10-13 ans et 13-16 ans** d'une part, et d'une quasi-équivalence minoritaire des 3-6 ans et 16-18 ans. Au sein du service, seulement 3 contrats jeunes majeurs pour les plus de 18 ans sont comptabilisés cette année.

Selon les sites et secteurs géographiques, les besoins et l'activité diffèrent.

Au sein du SESAM FLEURIER, 169 mineurs ont été accompagnés à l'année. 438 l'ont été au sein du SESAM ALLIES, 234 au sein du SESAM CHATEAU, 318 au sein du SESAM LURE et 271 au sein du SESAM GRAY.

Les rotations et flux d'entrées et de sorties mensuelles ont permis de tenir, pour chaque site, un équilibre d'activité durant l'année (depuis la création du service), excepté pour SESAM CHATEAU et SESAM FLEURIER qui ont connu une hausse d'activité à compter de l'automne.

A l'image de l'analyse par site, 2023 marque une **prédominance des mesures judiciaires**, tant classiques (AEMO) que renforcées (AEMOR).

Bilan 2023 et perspectives 2024

La création du SESAM et la mise en œuvre de la mesure unique modulable ont représenté un projet d'ampleur, ayant nécessité un fort engagement de l'ensemble des professionnels, eu égard aux multiples changements engendrés, tant sur la constitution des équipes que sur les pratiques en tant que telles.

L'engagement de chacun a été démontré, d'autant plus dans un contexte de difficultés significatives en matière de recrutement au sein du secteur.

Les constats demeurent positifs à ce stade, au regard de la continuité du parcours de l'enfant, et de l'efficacité de la sectorisation en lien avec la réponse globale territoriale mise en œuvre par le Conseil Départemental. Le renforcement partenarial et les réorganisations institutionnelles ont permis la création de commissions et de comités techniques assurant la fluidité tant sur la gestion des situations des mineurs qu'en termes de fonctionnement.

Les travaux d'harmonisation des outils éducatifs et administratifs, ainsi que l'élaboration de procédures, ont intégré pleinement la démarche d'amélioration continue qui se poursuivra au long terme.

Les perspectives de travail concernant les effectifs, la gestion de la liste d'attente, ainsi que les enjeux de politiques sociales relatives à la participation des familles, ainsi que l'amélioration constante des pratiques et de la qualité de l'intervention, auprès du public et au sein de la coordination partenariale, seront à l'œuvre.

L'évaluation externe prévue pour le service en fin d'année mobilisera l'ensemble des professionnels pour un diagnostic et une mise en conformité des pratiques, outils et fonctionnements.

Enfin, la réorganisation associative et le regroupement des services de milieu ouvert et hébergement au sein d'un grand pôle devra permettre de renforcer et élargir la transversalité, la complémentarité, et l'ouverture en termes d'innovation et de développement des compétences.

SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE



Présentation du service : habilitation, missions et objectifs

Le service d'investigation éducative est mandaté par le juge des enfants pour réaliser des mesures judiciaires d'investigation éducative d'une durée de 6 mois.

La mission du service est de :

- recueillir et analyser des éléments sur la situation scolaire, familiale, sanitaire, sociale et éducative du mineur et de sa famille,
- évaluer et nommer les potentialités d'un danger pour le mineur,
- identifier les difficultés et ressources de ce dernier et de sa famille,
- évaluer les capacités d'évolution des parents dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives,
- formuler toutes propositions adaptées afin d'apporter une aide à la décision du juge des enfants.

Habilité par le ministère de la justice et financé par la protection judiciaire de la jeunesse, pour 45 mesures soit 70 mineurs par an. Il s'inscrit dans le champ de la protection de l'enfance, ayant vocation à intervenir pour les mineurs de 0 à 18 ans.

La mesure est menée par une équipe pluridisciplinaire composée de :

- deux travailleurs sociaux à temps partiel
- une psychologue à temps partiel
- une secrétaire à temps partiel
- un chef de service à temps partiel
- sous la responsabilité de la direction de pôle.

Elle appelle l'intervention de nombreux partenaires pour garantir la prise en compte de toutes les dimensions de la vie de l'enfant et de sa famille.

Des temps clés du déroulement de la mesure accompagnent les entretiens au domicile et sur l'extérieur : l'accueil institutionnel, le rendez-vous d'histoire familiale, la présynthèse, la synthèse, le dépôt du rapport éducatif et du rapport clinique, l'audience de fin de mesure.

L'année 2023 correspond à la 2^{ème} année pleine d'exercice depuis l'ouverture du service à l'automne 2021 suite à réponse favorable à appel à projet.

Activité du service

Nombre de mineurs suivis, flux et motifs d'intervention

En 2023, 65 mineurs ont été pris en charge, avec un nombre d'entrées particulièrement élevé au mois de mars ainsi qu'au dernier trimestre. Cette dernière période a été équilibrée par un nombre de sorties également plus important sur le dernier trimestre en raison de demandes de prorogations sur certaines situations pour permettre une analyse plus précise de la situation.

L'habilitation n'a donc pas été atteinte en 2023, notamment parce que le principe est celui de la comptabilisation d'une sortie par les services de la PJJ seulement lorsque que le rapport éducatif est déposé au tribunal. Dès lors les mesures débutées à compter du 01/08 de l'année N ne seront comptabilisées en mesures effectives qu'en année N+1, considérant la durée de 6 mois d'une mesure.

Les carences éducatives constituent cette année encore le principal motif d'intervention et se voit être en augmentation (49% cette année, 39% en 2022) suivies des violences intrafamiliales (23%) et du conflit parental (15%). En 2023, aucune situation n'a été orientée par le juge pour évaluation d'un retour de placement alors que ce cas de figure représentait 19% des motifs d'intervention en 2022.

Secteur géographique et âge des mineurs

Le service intervient sur l'ensemble du département de la Haute-Saône, et majoritairement à VESOUL (29,2%) et SAINT-LOUP (24,6%). Aucune mesure n'est ordonnée en 2023 sur les secteurs de RIOZ et LURE.

L'âge moyen des mineurs accompagnés en 2023 est de 7,11 ans, soit en nette baisse par rapport à 2022 (9,77 ans). Les enfants de 0 à 6 ans représentent la moitié des mineurs suivis et par quasi équivalence entre les 0-3 ans (17 mineurs soit 26,15%) et les 3-6 ans (16 mineurs soit 24,61%). Les plus de 16 ans sont en minorité (au nombre de 3, soit 4,61%).

Propositions du service en fin de mesure

Le service a proposé majoritairement des mesures d'aide éducative à domicile (AED) et d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) (35%).

25% des propositions correspondent à un non-lieu à assistance éducative et ont été suivies par le juge des enfants.

Évènements majeurs

En mai 2023, l'arrivée d'un nouveau chef de service, après une année 2022 impactée par les mouvements du personnel cadre, a permis d'apporter une stabilité.

Cet évènement a été suivi en septembre du déménagement du service qui a quitté l'espace technologia pour rejoindre les locaux propriétés de l'AHSSEA au 17 rue de Fleurier à VESOUL. Le service aménage le dernier étage du bâtiment d'ores et déjà occupé par un des sites SESAM et par certains services du Pôle Famille.

Ce rapprochement géographique a permis d'effacer le sentiment d'isolement de l'équipe du SIE et de gagner en efficacité dans l'activité du chef de service et de la secrétaire, présents quotidiennement pour le soutien à l'équipe et le bon fonctionnement du service.

Entre ces deux moments clés, l'équipe a connu le départ d'une des deux éducatrices. En raison des difficultés de recrutement que connaît le secteur, 5 mois se sont écoulés avec une seule professionnelle de l'équipe éducative en poste pour assurer l'activité. La réorganisation de l'activité a donc été pensée pour ne pas créer de liste d'attente et bénéficier d'un allègement temporaire des orientations de mesures, mais avec, de ce fait des conséquences sur l'activité financière du service, au regard des modalités de financement présentées ci-avant.

Perspectives 2024

La perspective de recrutement permettra d'assurer la stabilité de l'équipe pour offrir des espaces pluridisciplinaires d'écriture ou de réécriture des différents outils et procédures.

Un travail sera mené concernant les pratiques d'investigations et modalités d'intervention, notamment par rapport à la recherche d'actions innovantes et adaptées à la spécificité de la mission du service.

Les axes de formation devront être étudiés avec pertinence pour permettre le développement des compétences en lien avec les problématiques rencontrées et les enjeux d'une mesure judiciaire d'investigation éducative.

Par ailleurs, intégrant le nouveau pôle protection de l'enfance qui regroupera, dès 2024, le secteur milieu ouvert et le secteur hébergement, le SIE se devra d'œuvrer dans une démarche de transversalité et d'élargir le périmètre de la complémentarité des savoirs et des compétences.



Présentation du service et ses missions

La prévention spécialisée est une action éducative intervenant dans le cadre de la protection de l'enfance, au titre du code de l'action sociale et des familles.

En 2023, les territoires d'intervention du service de prévention spécialisée demeurent inchangés. Il s'agit des quartiers prioritaires de la politique de la ville de VESOUL, GRAY, LURE et HÉRICOURT.

Sans mandat nominatif, la prévention spécialisée s'exerce selon les principes d'anonymat et de libre adhésion. De ce cadre d'intervention, découle une nécessaire temporalité permettant aux éducateurs de se faire connaître auprès des jeunes et au sein des quartiers et de créer une relation de confiance nécessaire à la qualité de l'accompagnement.

Elle a pour mission de prévenir les risques de marginalisation et d'inadaptation sociale de la jeunesse par la mise en œuvre d'un accompagnement éducatif individuel, en direction des groupes ou en organisant des actions collectives. Cet accompagnement prend en compte le jeune en situation, dans son groupe d'appartenance, dans son milieu de vie, et vise à favoriser sa scolarisation, son insertion.

Le partenariat demeure un incontournable dans la mise en œuvre des actions et l'accompagnement de qualité des jeunes.

L'équipe est composée, lorsque les équipes sont au complet, de 7 travailleurs sociaux, une secrétaire et un chef de service. Une psychologue intervient en prestataire sur l'ensemble des sites.

L'activité en chiffres

En 2023, ce sont au total 279 jeunes accompagnés par le service, au sein des quatre antennes, soit 39 de plus qu'en 2022.

Comme l'année précédente, quel que soit l'antenne, le public masculin reste majoritaire (64,16%), ainsi que les jeunes de moins de 21 ans (54,84% pour l'ensemble du service - 67,44% des jeunes suivis à VESOUL – 47,70% à GRAY – 49,15% à LURE – 23,07% à HÉRICOURT).

Les principales problématiques sont caractérisées par la recherche d'un soutien moral ou de loisirs comme outil éducatif et support à la relation, mais également liées à la scolarité. D'autres problématiques sont constatées selon les tranches d'âge, telles que familiales, administratives, financières, liées au comportement.

A VESOUL,

71 jeunes ont été en moyenne accompagnés chaque mois, avec l'arrivée de 56 nouveaux jeunes sur l'année.

Une hausse de l'activité est constatée de mars à juin, en raison des activités extérieures de saison et des périodes d'aide à l'orientation scolaire. Une baisse de l'activité est ensuite constatée durant l'été en raison des départs en vacances des jeunes, des activités qu'ils ont en autonomie, ainsi que du départ d'une éducatrice et de la mobilisation d'un éducateur sur les chantiers éducatifs, mais également du roulement des professionnels pour congés d'été.

Comme chaque année, la dynamique d'une reprise d'activité intense à la rentrée de septembre est constatée en lien avec la remobilisation des jeunes sur le volet scolaire et de l'emploi.

Il est à noter une nouvelle hausse de l'activité en décembre 2023 alors même qu'un seul éducateur sur 3 était en poste et que de nombreuses activités étaient organisées au sein du service et sur le territoire.

A LURE :

25 jeunes ont été en moyenne accompagnés chaque mois, avec l'arrivée de 12 nouveaux jeunes sur une ½ année. En effet, l'année pleine ne peut être prise en considération du fait de l'absence longue durée du seul professionnel en poste sur l'antenne.

Sur les 6 premiers mois de l'année 2023, l'activité est restée stable.

A HÉRICOURT :

21 jeunes ont été en moyenne accompagnés par mois, avec l'arrivée de 55 jeunes sur une ½ année. En effet, le service n'a pu poursuivre son activité en début d'année 2023, et ce depuis 2022 en raison du départ des deux éducateurs en poste. Le recrutement d'un professionnel en milieu d'année 2023 et la perspective de recrutement du second début 2024 ont permis de relancer l'activité et la présence pour les jeunes sur le quartier.

Ce contexte explique la hausse globale du nombre de jeunes en contact avec le constat d'un ralentissement en décembre en raison de la mobilisation de l'éducateur sur les chantiers éducatifs durant 2 semaines ajoutée aux congés de fin d'année.

A GRAY :

23 jeunes ont été en moyenne accompagnés par mois par l'éducatrice seule en poste sur l'antenne.

Une hausse de l'activité est constatée en juin et juillet, en raison de l'arrivée de nouveaux jeunes et d'activités multiples sur le début de l'été, ainsi qu'en novembre et décembre en raison de nombreuses sollicitations en lien avec différents volets de l'intervention.

Actions éducatives phares de 2023

A VESOUL :

Les chantiers éducatifs, au nombre de 5 en 2023, ont permis de mobiliser 16 jeunes, dont 7 filles et 9 garçons, pour 294 heures de travail. Ces chantiers ont consisté à repeindre des couloirs de caves d'immeuble du quartier, et de travailler l'ensemble des dimensions éducatives en termes de respect des règles, ponctualité, savoir-être, mixité, sociabilisation, démarche de responsabilisation et citoyenne, inscription dans un processus de financement du permis de conduire.

Le **partenariat avec l'éducation nationale** s'est poursuivi en 2023 au travers la présence des éducateurs au sein des établissements, des entretiens avec les professionnels, et des actions spécifiques telles que le mentorat et l'accueil d'élèves exclus.

De même, le **partenariat avec la mission locale** s'est poursuivi au travers de la permanence assurée par cette institution au sein du S.P.S. et la présence de l'éducateur à certains entretiens dans la démarche d'accompagnement et de soutien éducatif.

Le **binôme éducatif et psychologique** a permis le renouvellement de l'action cible d'accompagnement de certains jeunes et l'accès pour eux à des suivis auprès d'une partenaire intervenant en libéral.

L'antenne de VESOUL a porté la réalisation de l'**action inter-antennes de formation PSC1** qui a concerné 13 jeunes issus des quartiers prioritaires des villes de GRAY, VESOUL et HERICROUT. Cette démarche a été rendue possible par le partenariat avec la Protection Civile.

La **fête de quartier**, a, comme chaque année, permis au service de prendre part à l'organisation et la réalisation d'un évènement majeur et fédérateur, permettant le contact avec les habitants et les jeunes, et la co-construction partenariale.

2023 aura été l'occasion pour le service d'agir dans le cadre de sa **mission de soutien aux associations de quartier** au travers de son aide auprès de l'association Union Africaine.

A LURE :

L'action partenariale des **chantiers jeunes d'été**, portée par la communauté de communes et habitat 70 a permis à 6 jeunes de se mobiliser dans le cadre d'un chantier de rénovation de façade et hall d'entrée, ainsi que de travailler sur le site de la base nautique.

En lieu et place de la fête de quartier, l'**action "repas partagé"** a permis l'investissement du service en proximité avec les différents partenaires et habitants, qui, de toutes diversités ethniques, se retrouvent autour d'un repas traditionnel à partager.

L'**intervention au collège** s'est poursuivie par une présence hors enceinte de l'établissement comme souhaitée par ce dernier, ainsi que par les nombreux contacts avec les professionnels de l'éducation nationale.

Différentes **activités extérieures éducatives** ont été organisées sur la ½ année de présence de l'éducateur, telles que la coordination d'activités avec le partenaire des FRANCAS, les ateliers en lien avec l'actualité, la participation à des spectacles culturels ou à des évènements historiques, des sorties éducatives et sportives.

A HÉRICOURT :

La reprise d'activité avec la prise de fonction d'un éducateur au 1^{er} semestre a permis de réactiver la mise en œuvre du **chantier éducatif**. Deux jeunes ont été mobilisés pour travailler l'identification des besoins et l'activité support en lien avec leur projet professionnel respectif. Il s'agissait d'assurer la rénovation en peinture d'un appartement vacant. A eux deux, 119 heures de travail ont été réalisées, avec la perspective d'une signature d'un contrat engagement jeune pour l'un et l'intégration d'un plateau technique professionnel pour le second.

L'activité 2023 a été marquée par la **prise de fonction du professionnel** après une vacance de poste de 18 mois pour un éducateur et 6 mois pour l'autre. Ce recrutement s'est en outre déroulé dans un contexte d'émeutes urbaines nécessitant la présence renforcée du service sur le quartier.

A GRAY :

Le **projet "parentalité"**, initié en 2022, s'est poursuivi en 2023, avec 13 familles grayloises, dont 27 mineurs de 12 à 17 ans et 3 jeunes majeurs de 18 et 19 ans. Les outils et supports éducatifs variés ont permis la réalisation d'un travail d'accompagnement pour soutenir et renforcer les liens intra-familiaux, de développer les liens sociaux et intergénérationnels et de permettre une prise de conscience du pouvoir d'agir.

La **fête de quartier**, ainsi que le **marché de Noël** ont permis, cette année encore, de mobiliser les jeunes et leurs familles au sein des actions sur le milieu et de poursuivre la dynamique partenariale forte avec l'adulte relais. Ces deux actions ont été source de participation à une mise au travail de transmissions, socialisation, méthodologie de projet, démarche citoyenne, découverte du pouvoir d'agir, convivialité.

Dispositifs à titre expérimental

▪ Dispositif Prévention Jeunes JUSSEY 2022-2023

Pour sa 2^{ème} et dernière année d'exercice, l'équipe mixte de deux éducateurs, mobilisée pour le repérage et la mobilisation des publics dits invisibles sur le CANTON de JUSSEY, a poursuivi son accompagnement.

Activité en chiffres :

Sur ces deux années, 82 jeunes ont été repérés et 45 remobilisés.

Parmi ces 82 jeunes, le public masculin reste majoritaire (57,31%).

La tranche d'âge des plus de 25 ans est la plus représentée (35%), suivie des 21-24 ans (27%). Plus de la moitié des jeunes accompagnés (62%) sont donc âgés de plus de 21 ans.

Motifs d'intervention et spécificités de l'accompagnement global :

Les problématiques rencontrées sont diverses, multifactorielles, et éloignées de l'objectif premier d'insertion professionnelle. En effet, l'accompagnement a porté sur une dimension personnelle et sociale, la nécessité d'un accompagnement éducatif, les problématiques de mobilités et enfin d'accès à l'emploi.

La création et le maintien du lien de confiance se sont posés en décalage avec une temporalité contrainte d'objectifs professionnels à atteindre durant le temps de l'expérimentation.

Actions phares :

L'équipe a fait preuve d'innovation et d'adaptabilité pour la recherche de supports éducatifs en adéquation avec les constats et les besoins spécifiques :

- chantier ressource pour la réparation d'un voilier
- participation à la préparation du festival du monde
- spectacle vivant
- accompagnement aux bilans santé
- ateliers numériques
- préparation et tenue des événements des terrasses d'été
- soirées culturelles de théâtre
- soirée boxe
- visite d'une maison d'arrêt
- accompagnement insertion
- distribution de cadeaux de fin d'année



▪ Dispositif d'intervention sociale de rue

Pour sa 2^{ème} et dernière année d'exercice, l'équipe mixte de deux éducateurs accompagnés d'un chien médiateur, mobilisée pour la veille et la lutte contre la grande précarité au centre-ville de VESOUL, a poursuivi son accompagnement.

Activité en chiffres :

Sur les 76 personnes rencontrées, 37 sont issues de contacts établis en 2022 et 38 sont issues de nouvelles situations de 2023.

Parmi ces 76 personnes, 40,79% sont âgées de 30 à 39 ans.

Certaines sont en cours d'un accompagnement (21%), d'autres ont vu leur projet aboutir (43,42%), et d'autres enfin sont davantage dans un lien plutôt qu'un accompagnement, sollicitant l'équipe éducative pour un objectif précis (19,74%). Il est à noter que la libre adhésion entraîne le constat d'absence de nouvelles de la part de certaines personnes (13,15%), voire le refus d'une approche pour une rare minorité (2,63%).

Motifs d'intervention et spécifique d'accompagnement :

Les dossiers d'accompagnement sont essentiellement reliés à la recherche de logement, d'autant que 51,31% des personnes sont sans domicile fixe. La recherche de ressources représente également une part importante de l'activité.

L'intervention est réalisée à partir de la demande du public avec l'utilisation de supports divers, tels que le partage des tâches du quotidien si nécessaire, le partage d'un repas, l'accompagnement au divers rendez-vous.

Le lien de confiance étant l'approche de l'intervention, il a été nécessaire de s'assurer, cette année encore, du respect de la temporalité et des besoins de chacun, dans sa singularité et son parcours.

Actions phares :

Au-delà des rendez-vous individuels, accompagnements physiques aux démarches, et présence sociale de rue, des actions innovantes ont pu être menées en 2023, telles que l'accompagnement à des sorties culturelles cinématographies, sorties sportives de marche, accrobranches, kayak.

Ces supports sont un outil individuel pour chaque personne accompagnée au bénéfice de l'estime et la confiance en soi, ainsi que la convivialité et l'apaisement, mais également pour le professionnel dans la relation de confiance et le renforcement du lien d'accompagnement.

Le maillage partenarial et la pratique de l'aller vers ont, cette année encore, permis d'apporter, en complémentarité, une réponse la plus ajustée aux besoins individuels et collectifs du public.

A compter de 2024, au titre de la réorganisation associative, le dispositif intégrera le pôle "insertion".

Bilan 2023 et perspectives 2024 :

L'année 2023 aura été marquée par des mouvements du personnel et arrêts conséquents sur les différentes antennes, exceptée celle de GRAY.

Pour autant, le service a connu une hausse globale de son activité et l'équipe s'est mobilisée fortement pour la mise en œuvre de multiples actions et projets éducatifs, adaptés à chaque dynamique de quartier et aux problématiques diverses des jeunes.

Durant cette année, il a été question pour l'équipe d'intégrer la démarche de nouvelles pratiques au travers de l'utilisation d'un logiciel spécifique dédié à l'intervention en prévention spécialisée. La démarche se devra d'être renforcée en 2024 pour valoriser l'action dans toutes ses dimensions (accompagnement, partenariat, territorialisation, nature des interventions).

L'année 2023 a été marquée par des événements sociétaux avec lesquels l'équipe a dû composer pour adapter et ajuster l'accompagnement et offrir une réponse adaptée et sécurisante : émeutes et violences urbaines durant l'été et incidences du conflit israélo-palestinien durant l'automne.

En 2024, le service présentera, comme chaque année, de nouveaux projets éducatifs répondant au soutien à la démarche citoyenne, à la scolarité, à la parentalité, à la mixité, à la participation des jeunes et familles.

Les partenariats existants devront être renforcés sur chacun des territoires afin de créer ou de poursuivre la présence du service sur la dynamique des quartiers et favoriser la complémentarité au bénéfice des jeunes.

Dans la dimension de pôle réunissant, à compter de 2024, le secteur milieu ouvert et le secteur hébergement, le service s'inscrira dans l'ensemble des projets institutionnels et transversaux, et notamment le travail à mener au titre de l'évaluation.

PÔLE MÉDICO-SOCIAL



AHSSEA



DISPOSITIF INTÉGRÉ MÉDICO-ÉDUCATIF ET DISPOSITIF D'APPUI PROTECTION DE L'ENFANCE HANDICAP



Les notions de parcours et d'inclusion ont rythmé l'année 2023. D'abord au travers de la scolarité où nos différentes unités d'enseignement scolarisent 55 enfants de moins de 16 ans. Trois de ces unités sont externalisées dans les écoles et collèges de VESOUL et une unité d'enseignement se situe au sein de l'IME. Les jeunes de plus de 16 ans sont accompagnés, quant à eux, dans leurs parcours professionnels. Le processus d'orientation s'enclenche dès 16 ans où chaque jeune, par le truchement de stages en entreprises du milieu ordinaire ou en ESMS, commence à "fabriquer" son projet de vie. Le projet personnalisé guide les prises en charge et forme le socle de l'accompagnement médico-social tant à l'interne qu'à l'externe.

Si la scolarité et la formation professionnelle sont des pans importants du projet de chaque jeune, les domaines de la santé et de la vie sociale sont tout autant accompagnés. Ainsi, une expérimentation avec le centre social du quartier pose les jalons d'un accompagnement davantage inclusif en ouvrant les portes de l'animation périscolaire aux enfants porteurs de handicap. Le sport et la vie culturelle sont également exploités de par l'inscription de jeunes aux clubs sportifs et autres écoles de musique de Haute-Saône.

La transformation de l'offre médico-sociale est d'ores et déjà à l'œuvre. Le changement de paradigme (passage de logique de places à logique de réponses ouvertes sur l'environnement ordinaire) devient un réflexe professionnel. Le plateau technique de l'établissement au service des réponses aux besoins des enfants accompagnés va se déployer vers la sécurisation de l'accueil et l'accompagnement d'enfants en situation de handicap dans les dispositifs de droits communs. La transformation n'est pas une amélioration des pratiques, elle est une création d'un nouveau mode de fonctionnement. Ici, il s'agit de l'appui médico-social à l'endroit du milieu ordinaire, comme préalable à un accompagnement, "ordinaire", de l'enfant à besoins particuliers.

La feuille de route de l'année 2024 est déjà constituée ; elle porte les valeurs de l'autodétermination, de l'inclusion et de l'individualisation des parcours.



CENTRE D'ACTION MÉDICO-SOCIAL PRÉCOCE

PLATEFORME DE COORDINATION ET
D'ORIENTATION

SESSAD HANDICAP MOTEUR

SESSAD DEFICIENCE AUDITIVE

SESSAD DEFICIENCE INTELLECTUELLE -TSA - POLYHANDICAP



Cette année 2023 a été riche et dense pour les services du pôle CAMSP & PCO, SESSAD handicap moteur, déficience auditive et déficience intellectuelle, TSA, polyhandicap.

La parution de la **nouvelle stratégie** TND en novembre 2023, a affiché clairement les enjeux nationaux de repérage, de diagnostic et de prise en soin précoces au travers des missions des CAMSP et PCO, identifiés comme futur "*service public du repérage et de l'accompagnement précoce de 0 à 6 ans*" par le Président de la République au cours de la conférence nationale du handicap.

Enoncés dans **l'engagement numéro 3** de la stratégie, les objectifs tendent à poursuivre le développement des PCO et l'expansion des CAMSP afin d'abaisser encore l'âge de détection et d'intensifier les parcours d'intervention. Un véritable enjeu de société.

Pour **le CAMSP** cette seconde année de fonctionnement a connu une forte montée en charge avec pour visée l'amélioration de nos délais de premier contact avec les familles. Dès le premier appel, un premier rendez-vous est proposé aux parents afin d'évaluer les besoins et ressources de la famille. L'assistante sociale et, suivant l'âge de l'enfant, l'infirmière puéricultrice ou l'éducatrice spécialisée se rendent à domicile afin de donner également les premiers conseils notamment en lien avec l'environnement de vie du tout petit.

Parallèlement, **la plateforme de coordination et d'orientation** a répondu à une multitude de demandes et de conseils sur l'évaluation de situations. Nous avons également mis en œuvre de nombreuses collaborations notamment avec les professionnels de soins libéraux, les CPTS, et les structures de niveau 2 et 3. Au niveau national plus de 55 000 enfants avaient au 1^{er} juillet 2023 pu bénéficier d'un parcours au sein d'une PCO.

Nous avons mis en place un outil collaboratif de coordination le **dossier eTicss** et sa version mobile "globule" sorte de whatsapp sécurisé. Nous avons initié des actions de formation avec le Grades BFC, à destination des médecins, des libéraux et des structures telles que PMI, afin que chaque acteur du cercle de soin puisse accéder en temps réel au parcours et informations des enfants.

Nous sommes la première PCO de Bourgogne-Franche-Comté à le mettre en œuvre, et nous avons pour projet de travailler avec le Grades sur le parcours spécifique TND du dossier eTicss qui sera à termes, commun à l'ensemble des PCO de la région.

Nous avons également travaillé au cours de nombreuses réunions afin d'améliorer encore nos partenariats avec les services de néonatalogie et de pédiatrie du CHU et du GH70, du dispositif spécifique régional en périnatalité de Franche Comté, des services de protection de l'enfance, des centres médicaux-sociaux, de services partenaires...

Quelques chiffres



11 millions
de français ont
moins de 15 ans



1 enfant sur 5
vit sous le seuil
de pauvreté

1



1 enfant sur 5
est en difficulté
scolaire



1 enfant sur 6
a un trouble
neurodéveloppemental

L'avenir aujourd'hui, est d'améliorer la **formation et la sensibilisation des acteurs de niveau 1, quant au repérage des signes d'alerte**. Accompagner les médecins dans cette montée en compétences, notamment sur le repérage systématique des écarts de développement.

Pour ce faire, nous avons également mis en ligne un site internet permettant de trouver de nombreuses informations ou supports sur les troubles du neurodéveloppement et les modalités d'accompagnement par la plateforme.

Il s'agira également d'accompagner et de **former l'entourage qui interagit avec l'enfant**, qu'il s'agisse des parents, des professionnels de la petite enfance, des services gardiens en protection de l'enfance, des structures d'accueil, de l'école.

D'autre part, les dispositifs continuent de se déployer avec la **future PCO 7 à 12 ans** qui permettra de faire bénéficier des parcours de soin, des enfants plus grands.

Pour les **SESSAD**, l'année a été marquée concernant le service déficience intellectuelle, TSA et polyhandicap, par la préparation du passage en dispositif. En effet, ce service fusionnera à compter du 1^{er} janvier 2024 avec les services de l'IME "Docteur Jean-Louis Beaudouin" pour constituer une offre de service proposant de la prestation en milieu ouvert (ex SESSAD), une prestation d'accueil de jour (ex IME) et une prestation d'hébergement à la semaine ou en séquentiel. L'équipe de professionnels sera donc rattachée administrativement à la direction du DIME.

Pour les **SESSAD handicap moteur et auditif**, nous avons augmenté notre file active afin de prendre en charge rapidement les enfants arrivant sur notre liste d'attente, toujours avec l'ambition d'une intervention précoce.

Les équipes ont poursuivi leur implication dans la pratique handisport avec les jeunes que nous accompagnons, en mixant les équipes moteur et auditif.

¹ Délégation interministérielle à la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement

Nous restons également mobilisés pour travailler avec l'éducation nationale à l'implantation d'une classe ULIS troubles des fonctions motrices sur notre département qui permettrait de proposer à certains enfants une scolarité mieux adaptée à leurs besoins d'adaptation.

A compter du 1^{er} janvier 2024, l'ensemble de ces services intègrent une nouvelle organisation associative, au sein du pôle médico-social, incluant également le DIME et les services handicap adultes.

L'association se projette vers la réalisation d'un nouveau projet bâtiminaire, regroupant tous les services à vocation médico-sociale.

Ce projet ambitieux devrait voir le jour dans les années à venir sur le site de la rue Jules Alexis Muenier à Vesoul, permettant ainsi de proposer une offre de service globale et transversale, et d'optimiser ainsi nos ressources.

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE - SAM



Le SAMN est un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) qui intervient sur l'ensemble du département de la Haute-Saône. Service de l'AHSSEA, il est financé par le Conseil Départemental. Il assure un soutien personnalisé, un accompagnement socio-éducatif et parfois psychologique aux personnes porteuses de handicap afin de favoriser leur autonomie, leur intégration sociale et professionnelle.

L'activité du SAMN en 2023 a été dense et diversifiée. Les effectifs du service sont restés stables, avec un taux d'occupation de 98% et une file active de 211 personnes pour 182 places.

Notre population a légèrement rajeuni, avec une moyenne d'âge de 46 ans (contre 47 ans en 2022), mais conserve une forte proportion (50 %) de personnes de plus de 50 ans. Cela a des conséquences directes sur la charge de travail, avec des accompagnements médicaux qui deviennent de plus en plus importants, complexes et chronophages. Nous avons déploré quatre décès au cours de l'année.

Cette charge de travail est également accentuée par la configuration du service, qui s'étend sur l'ensemble de la Haute-Saône, entraînant des délais de déplacement importants pour les accompagnements.

La liste d'attente a légèrement diminué, mais présente des disparités en termes de nombre et de délai d'attente selon les secteurs géographiques.

Au niveau du personnel, nous notons la démission de la cheffe de service éducatif et l'embauche d'une psychologue à partir de septembre 2023 (poste resté vacant quasiment un an). L'équipe éducative s'est stabilisée, cependant, nous comptons toujours deux salariés en arrêt de travail de longue durée, qui sont remplacés par des CDD renouvelés. Les absences de courte durée ne sont pas remplacées, ce qui génère une charge de travail qui se répartit sur le reste de l'équipe éducative.

La pyramide des âges révèle d'importantes disparités dans la répartition entre hommes et femmes, ainsi qu'une prédominance de personnel senior. Cinq salariés ont plus de 60 ans et devraient prendre leur retraite dans les prochaines années.

Le projet de service a été finalisé en 2022, et nous avons donc commencer à travailler les fiches actions. Les avancées du SAMN sont également en lien avec la signature du CPOM (2023- 2027). Les principales avancées que nous pourrions citer sont :

- le travail de partenariat avec la mairie de Luxeuil-Les-Bains et Habitat 70 qui s'est poursuivi et devrait aboutir à un déménagement du PHARe de Froideconche au début de l'année 2025 ;
- l'utilisation du logiciel G2P pour la révision du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et pour l'amélioration des conditions de travail ;
- la poursuite de l'amélioration de la qualité de la prise en charge en simplifiant les projets d'accompagnement Individualisés afin de les rendre plus compréhensibles pour nos usagers.

Pour finir, nous avons procédé au changement de nom du service et créé un nouveau logo en associant les personnes accompagnées.

Ce rapport d'activité sera donc le dernier sous le patronyme de SAMN qui devient **SAVS Sam** à compter du 1^{er} janvier 2024.

Introduction

CAP Emploi 70 est un **organisme de placement spécialisé** (OPS) exerçant une **mission de service public**. Le CAP Emploi 70 développe une expertise dans l'accompagnement et la construction de parcours pour des publics qui nécessitent un accompagnement spécialisé et renforcé en réponse à leurs problématiques de santé.

Compte tenu de son expertise, CAP Emploi informe, conseille et accompagne les employeurs dans leurs problématiques de recrutement et de maintien dans/en emploi

Les missions du CAP Emploi se divisent en 3 catégories :

- accompagnement vers l'emploi
- accompagnement dans l'emploi
- missions transverses liées à la communication, le partenariat, l'information et la sensibilisation des employeurs et salariés).

Zone d'intervention :

Au niveau de l'accompagnement vers l'emploi, 8 conseillères à l'emploi déploient leurs activités à travers toute la Haute-Saône en intervenant au sein de 4 agences pôle emploi et 1 point relais et 4 maisons France services (Rioz, Montbozon, Jussey et Faverney) afin de se rapprocher des bénéficiaires et de mieux répondre à leurs besoins.

La mission maintien dans l'emploi inclut un prospecteur et une chargée de mission, tous deux actifs sur le département de la Haute-Saône.

Le public cible : les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi (article L5212-13 du code du travail) quel que soit leur statut (demandeurs d'emploi, salariés, agents de la fonction publique, travailleurs indépendants) ainsi qu'aux employeurs privés ou publics.

AXE 1 : L'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

L'année 2023 a permis de renforcer et d'optimiser l'offre de service commune entre CAP Emploi et pôle emploi au sein des lieux uniques d'accompagnement.

Dans ce cadre, plusieurs actions communes ont été initiées dans les agences pôle emploi de la Haute-Saône :

- ateliers co-animés "**parlons handicap**" destinés aux collaborateurs de pôle emploi et CAP Emploi, visant à améliorer l'accompagnement des employeurs et des personnes en situation de handicap
- **kiosques handicap** communs pour enrichir la connaissance des conseillers pôle emploi sur le handicap. **Quatre ateliers** ont été organisés, couvrant les aides financières de l'AGEFIPH, les prestations d'appui spécifiques, la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), la pension d'invalidité, ainsi qu'une présentation d'inclu'pro et un quiz kahoot portant sur des connaissances de premier niveau sur le handicap ainsi que sur les missions de CAP Emploi
- actions conjointes avec pôle emploi sur les **recrutements**

- programmation d'actions spécifiques lors de la **semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH)** :
 - ateliers "gestes et postures" animé par M. Alkharfan, kinésithérapeute sur 3 agences (Vesoul, Lure et Héricourt)
 - ateliers "comment aborder son handicap ?"
 - visites d'entreprises conjointes avec pôle emploi
 - présentation du dispositif emploi accompagné
 - réalisation de la valise handicap sur les sites de Vesoul et Luxeuil.

L'activité de l'axe 1 est évaluée au moyen de 6 indicateurs partagés avec pôle emploi.

		Résultat mensuel	Résultat M-1	Résultat consolidé	Résultat A-1 consolidé	Objectif ou seuil	Réalisé par rapport à l'objectif/seuil	Taux d'atteinte à l'objectif/seuil	Ecart à la cible
ACO1H	Nombre de retours à l'emploi des DEBOE	118	52	734	836	730		100,5 %	✓ Atteint
ACO3H	Nombre de DEBOE de longue durée	665	672	665	708	733		110,2 %	✓ Atteint
FOR1H	Taux d'accès à l'emploi des DEBOE six mois après la fin d'une formation	41,9 %	41,7 %	41,9 %	45,0 %	45,0 %		93,1 %	3,1 pts
ENT1H	Part des recrutements de DEBOE parmi les offres satisfaites avec service	7,6 %	7,8 %	7,7 %	6,2 %	6,4 %		120,3 %	✓ Atteint
ACO2H	Satisfaction des DEBOE vis-à-vis de leur accompagnement	-	-	79,4 %	83,9 %	83,2 %		95,4 %	3,8 pts
ACO4H	Satisfaction des DEBOE quant à la facilité à obtenir une réponse à leur sollicitation, quel que soit le canal	78,8 %	87,7 %	84,0 %	83,9 %	83,0 %		101,2 %	✓ Atteint

Parmi ceux-ci, quatre ont été atteints :

ACO1H : nombre de retours à l'emploi des DEBOE, réalisé à **100,5%**.

ACO3H : nombre de DEBOE de longue durée, atteint à **110,2%**.

ENT1H : proportion des recrutements de DEBOE par rapport aux offres satisfaites avec service, avec un taux de réussite de 120,3%.

ACO4H : satisfaction des DEBOE concernant l'accessibilité à une réponse à leur demande, quel que soit le moyen de communication, avec un taux de satisfaction de **101,2%**.

Le taux d'insertion professionnelle des DEBOE six mois après avoir terminé une formation, mesuré par l'indicateur **FOR1H**, s'élève à **93,1%**. Cette performance s'explique par le fait que 60% des formations suivies par les DEBOE ne garantissent pas une réintégration immédiate dans le marché du travail juste après leur achèvement.

ACO2H : Satisfaction des DEBOE vis-à-vis de leur accompagnement, atteint à **95,4%**.

Quelques chiffres pour illustrer l'année 2023 :

- CAP Emploi a accompagné jusqu'à **1027 DEBOE**
- **72** périodes de mise en situation en milieu professionnelle (**PMSMP**) soit **3234 heures** d'immersions professionnelles
- **261** actions de formation préalable au recrutement (**AFPR**)
- **11** préparations opérationnelles à l'emploi individuelles (**POEI**). La moindre mobilisation relève d'une difficulté de pouvoir faire intégrer les DEBOE sur ces mesures.
- **383** entrées effective en **formation**
- **200** entrées en **prestation**
- **1600** **DPAE**.

AXE 2 : Le maintien dans l'emploi et la transition professionnelle

Les objectifs conventionnels 2023 = **90 maintiens réussis sur la période de référence**

- en 2023, nous avons maintenu **92** personnes à l'emploi soit **102% de l'objectif** fixé soit 14% de plus qu'en 2022
- **123 signalements** nous ont été transmis
- les **médecins du travail** sont à l'origine de **39% des signalements**.
- les **employeurs** représentent **23% de signalements**
 - les signalements issus de la prospection représentent 13%
 - nous avons travaillé 98 situations de maintien dans l'emploi dont 92 dossiers ouverts sur la période de référence + 45 dossiers encore actifs de 2022
 - 60% des employeurs ayant maintenu leur salarié sont des entreprises de moins de 50 salariés
- en 2023, nous avons accompagné **55 personnes en transition professionnelle** (CEP) dont **42 nouvelles personnes** prises en charge sur la période précitée.

Conclusion :

L'année 2023 a été marquée par la signature d'une nouvelle convention quinquennale (2023-2027) impliquant l'Etat, l'Agefiph, le FIPHFP, pôle emploi et cheops. Cette convention a revu et modifié le périmètre d'intervention des CAP Emploi particulièrement en ce qui concerne l'axe 2 "accompagnement dans l'emploi".

Deux nouvelles actions ont été modifiées :

- l'action de **maintien en emploi** qui permet d'intervenir sur la sécurisation des parcours pour les personnes qui vont être **licenciées pour inaptitude**. Cette prise en charge précoce et avant la sortie de l'entreprise ou de l'établissement permet d'éviter des ruptures de parcours
- **l'action de veille** qui assure un suivi personnalisé pour des situations d'emploi dans lesquelles l'évolution du handicap, de l'état de santé ou l'organisation de travail à court ou moyen terme pourrait avoir un impact sur le maintien dans l'emploi, intervient quant à elle en **prévention** de toute **désinsertion professionnelle**.

Un autre événement significatif de l'année a été l'adoption de la loi pour le plein emploi, qui, en fin d'année, a entraîné le changement de dénomination de pôle emploi en France travail à partir de janvier 2024 et la création du réseau pour l'emploi.

PÔLE FAMILLE





ACTIVITE :

Au cours de l'année 2023, le centre maternel et familial a été sollicité à 24 reprises pour des demandes d'accueil (20 par la Haute-Saône et 14 hors département).

Notre taux d'occupation a augmenté par rapport aux années passées soit 86.30 %. Ce taux est le plus élevés réalisé depuis l'ouverture du CMF (2006).

PERSONNES ADMISES	PERSONNES HEBERGEES	PERSONNES SORTIES
12	28	12

Nous pouvons constater qu'en 2023, 3 enfants ont été confiés en famille d'accueil. Nous actons 2 sorties positives : un couple avec leur enfant se sont installés en logement autonome ; et le relogement d'une jeune femme avec sa fille.

Toujours dans un souci d'amélioration de la qualité envers nos résident(e)s, nous avons au cours de cette année, une nouvelle fois, innové dans la prise en charge des jeunes parents hébergés.

En effet, pour nous adapter aux situations, nous avons permis à un jeune homme de passer des jours et certaines nuits, régulièrement, auprès de sa compagne et l'enfant de celle-ci.

L'objectif était double :

- permettre à ce jeune couple de construire leur relation ;
- aider le jeune homme d'acquérir, avec l'aide des professionnelles du CMF, des compétences dans la prise en charge d'un nourrisson.

D'un point de vue organisationnel, avec l'équipe éducative, nous pourrons acter au cours de cette année :

- la finalisation de la réécriture du projet d'établissement ;
- le travail sur le document unique des risques professionnels ;
- la finalisation des fiches de poste des professionnels ;
- l'avancement sur le RGPD avec la mise en place du logiciel parcours des usagers.

CONCLUSION :

Nous nous efforçons de stabiliser l'équipe éducative pour la cohésion d'équipe et surtout pour le bien-être des résidents.

Nous allons tenter d'obtenir un poste éducatif supplémentaire.

Nous avons dû faire face à de nombreux arrêts maladie qui peuvent morceler l'accompagnement éducatif.

Nous avons conscience que le rythme de travail en internat impose une cadence de vie irrégulière et l'équipe de direction recherche des solutions pour alléger ce fonctionnement.

En effet, le taux d'encadrement peu élevé au CMF (soit 1 personne à la fois entre 7h-15h et 14h-22h puis 21h30-7h) est insuffisant face à la complexité des situations (soutien de la maman et du bébé), qui demandent aux professionnels de ne traiter que l'urgence. Ceci, alors que les résident(e)s demandent une prise en charge individualisée, avec énormément de sollicitations et de plus en plus d'attention au quotidien.

Nous aurons au cours de l'année à venir :

- la préparation de l'évaluation externe qui se déroulera fin 2024 ;
- la participation à l'amélioration de la qualité de vie au travail.



L'espace rencontre est un lieu permettant à l'enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers. Il s'agit d'un lieu neutre, transitoire et autonome, permettant dans l'intérêt de l'enfant, l'exercice du droit de visite. Il est un outil de maintien et de restauration des relations entre les enfants et leurs parents ainsi qu'une aide à l'exercice de la coparentalité. Il s'agit de soutenir l'enfant au cœur de situations difficiles (séparations conflictuelles, enfants qui n'ont jamais ou peu connu leur parent, adolescents dans le refus de voir un parent, parents traversant des problématiques de santé mentale ou d'addictions, parents incarcérés, situations de violences conjugales).

L'espace rencontre contribue à prévenir et à accompagner les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales. Il est à ce titre un dispositif central de soutien à la parentalité.

Activité 2023 : une année dense avec une diminution du nombre de visites programmées en lien avec l'absence de la coordinatrice durant 7 mois qui a été partiellement remplacée.

Nous avons pu augmenter les plages horaires du mercredi en augmentant partiellement les postes des accueillantes.

Le service constate une dégradation des situations familiales, analyse partagée par les instances sociales et juridiques tant Haut-Saônoise que nationale.

L'activité 2023 porte sur 217 dossiers :

46 mesures en cours au 31/12/2023.

118 dossiers clos dans l'année et 46 dossiers en attente au 31/12/2023.

Nombre de rencontres : 773 dont 551 ont été effectives.

➤ **Secteur Vesoul : 570 rencontres**

A noter, une baisse des passages de bras et une augmentation des visites sans sortie qui représentent 94% des situations. Ce critère indique une nécessité d'un tiers en présence constante lors des visites. Parfois, les situations étant très complexes demandent la présence de 2 intervenants. Le ratio d'encadrement devient insuffisant pour faire face à cette évolution des situations familiales.

➤ **Secteur Gray : 203 rencontres**

Sur ce secteur, l'activité a augmenté, avec 50 rencontres supplémentaires. Cela nécessite un poste supplémentaire.

L'espace rencontre a accueilli 109 enfants dans l'année.

Les mesures sont ordonnées pour 6 mois "renouvelable une fois" ; en 2023 la durée moyenne s'élève à 9 mois. Le temps de prise en charge reste assez long et caractérise des situations dont les liens sont rompus entre l'enfant et le parent visiteur.

Problématiques dominantes dans les mesures judiciaires :

- violences conjugales ayant fait l'objet d'une décision de justice
- troubles psychiques d'un parent /problématiques d'addictions.

Le sentiment d'insécurité des professionnels est un nouveau facteur à prendre en compte dans le service. Cette année et pour la première fois depuis l'ouverture du service, nous avons dû faire appel à un agent de sécurité.

A Vesoul comme à Gray, l'activité reste dense et malgré l'ouverture de plages supplémentaires, celles-ci ne suffisent pas pour résorber une hausse des demandes. Le délai d'attente reste de 4 à 5 mois. Etendre l'offre de service reste une priorité afin de pouvoir répondre aux droits des parents. Si l'élément financier reste une clef, la direction fait face à une conjoncture non favorable au recrutement au sein de ce service et a des démissions.

(Contexte du recrutement en travail social, temps très partiel, salarié non éligible au SEGUR et période de travail les samedis).



"Créer les conditions de dialogue pour permettre aux personnes en difficultés de communication de prendre ensemble des décisions mutuellement acceptables"

La médiation familiale est un processus qui peut être conventionnelle ou judiciaire. Il ne peut avoir lieu qu'avec le consentement éclairé de chacune des parties :

- pour maintenir la relation parentale et familiale au-delà de la rupture et préserver l'intérêt de l'enfant,
- pour permettre la mise en place d'accords visant à satisfaire les besoins de chaque personne, des parents et de enfants,
- pour accompagner les réorganisations familiales,
- pour négocier des accords devenus inadaptés,
- pour pacifier les relations intergénérationnelles.

Nos partenaires financiers sont :

- la caisse d'allocations familiales de Haute Saône,
- le ministère de la justice (cour d'appel de Besançon),
- le conseil départemental de Haute Saône,
- la caisse de mutualité sociale agricole.

Activité 2023 :

Les médiatrices familiales (1.40 Etp) assurent des permanences sur Vesoul, Gray, Lure et Jussey.

- **Typologie des demandes reçues : 110 demandes spontanées
60 décisions judiciaires (52 ordonnances et 5 injonctions)**
- **Mode de connaissance de la médiation familiale :**
 - greffe, avocats, JAF, 24%
 - déjà venu au service : 22%
 - service internet, média 15%
 - service social 13 %
 - service juridique (Juriste CIDFF, CDAD,) 11 %
 - réseaux, entourage : 7%

Il convient de prendre en compte que les entretiens préalables permettent d'avoir connaissance de la médiation familiale. On note cette année une forte hausse des personnes qui resollicitent le service après quelques mois de réflexions.

- **196 dossiers ont été traités, (170 nouveaux dossiers et 26 nouveaux dossiers en cours) Soit 252 entretiens réalisées (information + processus)**
- **Processus de médiations engagées : 41 processus dans l'année.**

➤ **issues des médiations familiales :**

Sur les médiations conventionnelles, **65 % débouchent sur une issue favorable à la relation**. La démarche volontaire reste la plus valorisante pour les parents, qui sans la contrainte judiciaire, prennent eux-mêmes les décisions les plus adaptées.

Sur les médiations ordonnées, **1/3 ont été engagées et 53 % se sont terminées par des accords**.

L'activité 2023 est stable dans le cadre conventionnel et dans le cadre judiciaire. Ce constat est partagé par de nombreux médiateurs familiaux en France. Les médiations ordonnées par la justice interrogent fortement la pratique et la posture des médiateurs familiaux. Ce travail de changement de paradigme devra être accompagné avec le national en lien avec le nouveau référentiel de la médiation familiale.

Un travail a déjà été engagé avec l'équipe pour analyser et comprendre les refus des personnes et des médiateurs. Ceux-ci sont très souvent en lien avec des violences conjugales, avec un rapport de dominant /dominé très présent. L'une ou l'autre refusent de se retrouver dans une même pièce. La médiation demande un minimum d'équilibre, même si les conflits sont persistants. On trouve également 42% des personnes qui ne se présentent pas au rendez-vous.

Le nombre de médiations ordonnées non engagées rend les financeurs interrogatifs et influe sur les orientations des compétences attendues. Cela s'apparente de moins en moins au cadre éthique de la formation initiale.

Si la médiation familiale paraît l'outil le plus adapté pour les parents, au bénéfice des enfants, il n'en demeure pas moins que l'adulte peine à engager un travail sur la durée avec celui ou celle qui lui a causé des torts. Et pour autant les bénéfices sont largement profitables à chacun des parents et aux enfants particulièrement.

En termes de perspective, le mode de communication via le site internet de l'AHSSEA est en cours. L'objectif étant de développer la connaissance de ce dispositif au grand public.

La médiation familiale devra se diriger vers une diversification de ses modes d'interventions et prendre acte des orientations à venir du nouveau référentiel.

**SERVICE D'ACCUEIL DES FEMMES
EN DIFFICULTÉ
DISPOSITIF INSERTION JEUNES
AUTEURS ET VICTIMES DE
VIOLENCES**



Un contexte de hausse des violences intrafamiliales en Haute-Saône qui s'est ressenti sur les dispositifs de l'AHSSEA associés à la lutte contre les violences conjugales.

- des taux d'occupation proche des 100% sur le SAFED et AUVIV
- des prises en charges en nombre sur le SAFED, avec une augmentation de 25%.

Le CHRS a dû faire face comme l'ensemble du secteur rencontre des difficultés de recrutement. Ce contexte impacte fortement le management des cadres et demandent un réajustement permanent du projet d'établissement. Notre inquiétude reste sur la qualité de la prise en charge.

- **SAFED :**

- 24 places Insertion CHRS
- 6 places Immédiates CHRS
- 8 mesures hors les murs CHRS en lien avec les victimes AUVIV
- 6 mesures service de suite CHRS
- Public : femmes majeures avec ou sans enfant dont 85 % de femmes victimes de violences conjugales.

 **SAFED**, service repéré pour son expertise au titre de l'accompagnement femmes victimes de violences.

Au titre de la prévention/communication :

- 2 journées de formation auprès des référents violences intrafamiliales gendarmerie
- 2 journées d'intervention auprès des professionnels de première ligne pour sensibiliser et faire connaître les dispositifs.

Au titre de l'aide aux victimes : SAFED

- accueil et accompagnement en urgence → 53 personnes (34 femmes et 13 enfants) et 29 réorientées sur le 115 faute de places
- accueil et accompagnement en insertion → 101 personnes (55 femmes et 46 enfants) dont 80% pour violences conjugales
- accompagnement hors les murs en lien avec AUVIV : → 56 personnes (28 femmes et 28 enfants)
- accompagnement service de suite (hors dotation globale, financement complémentaire) : → 56 personnes.
- **Ce sont 266 personnes accueillies et accompagnées sur l'ensemble des dispositifs portés par le SAFED.**

Prises en charge spécifique du SAFED (hors champ du droit commun) :

-  **atelier Past elles** : 114 séances de sophrologie. 36 séances d'art thérapie.
-  **Groupe de paroles violences** : 5 séances, soit 30 personnes.
"se reconstruire, se déculpabiliser, aller de l'avant..."
-  **atelier des enfants** : 17 séances collectives.

Les enfants sont des victimes trop souvent oubliées, pour autant, ils sont les adultes de demain. La prévention doit être davantage soutenue, les répercussions des violences sur les enfants sont des traumatismes



- **AUVIV :**

Ce dispositif propose :

- placement sous contrôle judiciaire (5 places, convention pré sentencielle), la personne mise en cause est éloignée du domicile jusqu'à sa comparution immédiate.
- placement extérieur, (5 places, convention en post sentencielle) la personne est condamnée et écrouée, elle bénéficie d'un aménagement de peine sur le dispositif jusqu'à sa libération.

En 2023, 23 auteurs (dont 1 femme),

- o entretiens psychologiques : 1104 séances individuelles
- o accompagnement socio-éducatif : 22 déferrements + 1848 entretiens individuels
- o atelier de responsabilisation : 12 par an;
- animation et coordination avec le SPIP des stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences conjugales :

6 sessions de stages de responsabilisations, soit 46 auteurs condamnés.

- réalisation des enquêtes de personnalité :

30 réalisations d'enquête de personnalité.

- lieu d'écoute pour le public volontaire :

12 suivis à l'année

- public : auteurs de violences conjugales

- **DIJ :**

- o 10 places CHRS :
 - public : jeunes de 18 à 25 ans



- **24 jeunes accompagnés en 2023** : -14 sont sortis du dispositif :
 - 70 % en logement autonome avec un emploi ou une formation
 - 20 % en hébergement (ami, parents) sans ressources
 - 10 % exclusion du dispositif.

L'accompagnement individuel couplé de séances collectives, art thérapie, équithérapie, groupe de paroles, socio esthétique, permet de valoriser leurs compétences, de favoriser la dynamique de groupe, de travailler sur les valeurs de solidarité et d'entraide.

A noter, cette année un nombre d'exclusion plus importante que les années précédentes dû aux comportements à risque avec une hausse de la violence comme mode de communication.

PÔLE INSERTION



AHSSEA



Le CPAI regroupe plusieurs services et dispositifs : **un hébergement d'urgence pour demandeur d'asile (HUDA)** à Vesoul, **un centre d'accueil pour demandeur d'asile (CADA)** établi sur Vesoul, Lure et Saint Loup, **un centre provisoire d'hébergement (CPH)** deux dispositifs d'actions territoriales (**AVEC et accompagnement en santé mentale**) et plus récemment **la cellule Ukraine** en charge des déplacés ukrainiens laquelle relève de sa gestion en collaboration étroite avec les services du siège.

1. L'activité des services et dispositifs : approche quantitative

• CADA

- Sa capacité d'accueil est de 182 places
- Son Taux d'occupation en 2023 a été de 86 % soit 57021 journées réalisées.

Durant l'année 2023, le CADA a accueilli des personnes provenant de 44 pays différents. Les ressortissants Afghans sont majoritaires (27,5 % des résidents). On observe aussi une stabilité par rapport à 2022 des personnes originaires de la République Démocratique du Congo représentant (10,8 %). On peut enfin comptabiliser une légère hausse de représentation des Bangladais (8.5% des effectifs). Cette représentation converge avec les statistiques de l'OFPRA à l'échelle nationale.

• HUDA

- Sa capacité d'accueil est de 30 places d'hébergement
- Le taux d'occupation en 2023 était de 87 % pour représenter 9510 journées réalisées soit 68 personnes hébergées en 2023, dont 49 hommes isolés.

En 2023, l'HUDA a accueilli 45 personnes, soit une hausse de 66 % par rapport à 2022. Le nombre croissant d'orientations de personnes placées en procédure Dublin a fait croître mécaniquement le nombre de sorties du dispositif (hausse de 54%). La plateforme d'accueil et d'hébergement du Doubs, destinée à centraliser les personnes dites « Dublinées », est actuellement embolisée, ainsi l'activité logistique du service s'est intensifiée en raison de la rotation accrue des départs et des accueils.

• CPH

- Sa capacité d'accueil offre 50 places d'hébergement hybrides (collectif et diffus)
- Le taux d'occupation 2023 a été de 87 %, soit 15901 journées réalisées
- Le CPH a hébergé 106 bénéficiaires et accueilli 70 personnes et réalisé 63 sorties (46 adultes et 17 enfants)
- La durée moyenne de séjour a été en moyenne de 7 mois et 12 jours
- La quasi- totalité des personnes accueillies en 2023 proviennent de structures (CADA/HUDA) de la région Bourgogne-Franche-Comté
- Les personnes isolées représentent 79% des situations hébergées en 2023. 28 % d'entre elles avaient moins de 25 ans ce qui représente une baisse significative de cette tranche d'âge par rapport notamment à l'année précédente

• Dispositif AVEC

- Le dispositif d'accompagnement vers l'emploi et la citoyenneté, propose un accompagnement sur la base de la libre adhésion aux bénéficiaires d'une

protection internationale (BPI), qui réside en logement autonome en Haute-Saône. L'objectif vise l'intégration et l'autonomisation en matière de logement, d'emploi ou de formation

- 38 foyers (48 adultes et 31 enfants ont bénéficié de cette prise en charge, 20 contrats ont été formalisés et 27 contrats ont été à leur terme.

- **Santé mentale**

- L'action santé mentale propose un accompagnement spécifique aux demandeurs d'asile et personnes protégées hébergées en structure dédiée sur le département de Haute Saône
- Au cours de l'année 126 entretiens ont été réalisés à Lure, St Loup et Vesoul
- Le profil des personnes reçues était majoritairement masculin (85%).

- **Cellule UKRAINE**

- L'activité de la Cellule Ukraine s'est poursuivie sur l'année 2023. L'équipe se compose à présent de trois professionnelles : 1 ETP de travailleur social, 1 ETP de secrétariat et 1 ETP d'agent d'entretien
- 66 personnes ont débuté un accompagnement avec la Cellule Ukraine en 2023
- Sur l'année 2023, 119 personnes ont été accompagnées par la Cellule Ukraine, représentant 55 situations (56 femmes, 24 hommes et 39 enfants)
- 97 personnes ont accédé à un bail glissant
- 47% des bénéficiaires sont des femmes.

- **Approche qualitative**

- **Les publics**

Cette note de synthèse se limitera à souligner le trait commun des différents publics accompagnés dans ces différents cadres institutionnels, celui de l'exil et de ses conséquences humaines intérieures parfois exprimées dans le cadre d'entretiens. L'enjeu institutionnel est professionnel est ambitieux puisqu'il s'agit de favoriser soit l'adaptation ou l'intégration à la société française à l'épreuve de ce qu'un auteur connu exprimait : « *en exil, toute tentative d'enracinement est vue comme une trahison : c'est un aveu d'échec* ». Ainsi entre un passé souvent douloureux voire tragique et un exil contraint, comme l'évoque l'infirmière en santé mentale il est fréquent de côtoyer des syndromes post-traumatiques, des troubles anxieux des somatisations et parfois des psychoses.

C'est pourquoi l'approche pluridisciplinaire est essentielle pour et dans la prise en charge de ces publics car s'il s'agit de soutenir, de proposer il s'agit aussi de tenir un cadre répondant à deux tensions : le respect de l'utilisateur par chacun des intervenants et le respect de l'utilisateur vis-à-vis de l'institution (respect des professionnels, des locaux...) et des institutions publiques et des principes de la République.

L'acculturation est un défi quotidien dans l'accompagnement parce qu'elle est le gage d'une intégration possible et d'une adaptation indispensable tout en tentant qu'elle ne soit pas vécue que comme une trahison pour ce passage mais comme une perspective d'avenir et de reconstruction.

Ainsi, comme il est détaillé dans ce rapport d'activité, les partenariats, les séances d'informations collectives, les interventions extérieures ; qu'elles soient bénévoles ou non ; pour ne citer qu'elles, sont autant de contributions aux émancipations individuelles et pour une intégration la moins heurtée possible.

Les enjeux de territoires sont aussi essentiels, en ce sens nous tenterons en 2024 de formaliser, avec des collectivités territoriales volontaires, des Contrats Territoriaux d'Accueil et d'Intégration (CTAI) afin de permettre l'amélioration de la vie des personnes réfugiées en impliquant les territoires et en coordonnant l'action des différents acteurs.

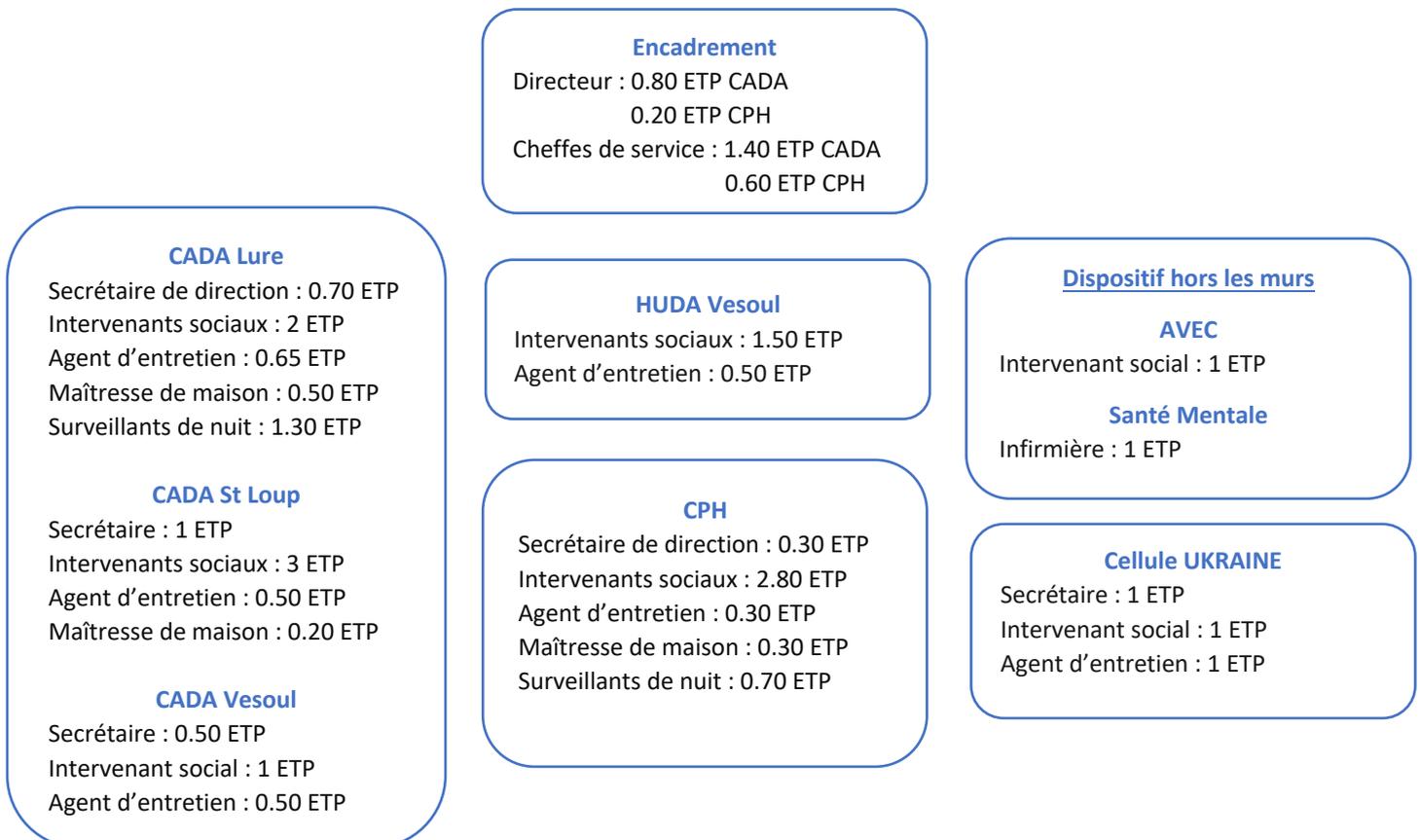
- **Les ressources humaines, les enjeux**

Pour réaliser l'ensemble des missions liées aux différents dispositifs et services pour répondre aux défis cités les équipes de travail sont au cœur des accompagnements et doivent, elles aussi, s'adapter sans cesse aux mouvances réglementaires (exemple de la loi immigration intégration asile du 26 janvier 2024 ou encore l'accès numérique OFPRA) et aux caractéristiques évolutives des publics.

La mobilisation des professionnels sur des chantiers concrets tels que les problématiques de garde d'enfants ou encore de la mobilité, la participation des usagers aux réunions de service et le recueil numérisé des enquêtes de satisfaction a été forte et productive tout dernièrement la mise en place d'une « instance éthique » en interne.

Cette mobilisation a aussi revêtu des réalités plus prosaïques telle la convergence de tous les professionnels pour un contrôle renforcé des lieux de vie lesquels sont régulièrement négligés et mal entretenus pour en quelque sorte dépoussiérer le débat de savoir si ces comportements étaient culturels ou encore vernaculaires, tranchant pour dire, que chaque usager se devait de tenir propre son habitat, qu'il soit individuel, co locatif ou collectif.

En 2023 les services étaient animés ainsi pour :





1. La mission

Le PHAJ est une résidence sociale et un foyer de jeunes travailleurs établi sur 3 sites :

- Un site situé 19, rue Marcel Rozard à Frotey-lès-Vesoul et qui a une capacité d'accueil de 83 places.
- Un site situé au Relais 19, rue de la Vaugine à Pusey et qui a une capacité de 77 places
- Un site situé au Boulevard des Alliés à Vesoul et qui a une capacité de 5 places.

Sur l'année 2023, le taux d'occupation est de 84% pour l'ensemble des trois sites.

Nous avons revu avec la CAF la répartition des places de la façon suivante : 122 places de Résidence Sociale dont 70 places en Foyer de Jeunes Travailleurs, ce qui nous permettra d'être davantage en conformité avec les publics que nous accueillons.

Nous disposons également de salles de réunion et de formation à Frotey-lès-Vesoul mises à la location.

2. Les dispositifs accueillis

Au sein de notre structure, nous hébergeons également :

- Des mineurs non accompagnés pris en charge par le dispositif SAJES sous la direction de Mr MARTZLOFF. Nous accueillons actuellement 26 jeunes MNA.
- Des personnes suivies par le CHRS SAFED sous la direction de Mme GRESSET : 10 jeunes du Dispositif Insertion Jeunes (DIJ) et 5 femmes victimes de violences intrafamiliales, soit 15 personnes.

Le personnel de ces dispositifs vient travailler quotidiennement au sein du PHAJ (3 travailleurs sociaux SAJES et 1 DIJ).

3. L'appel à projet contrat engagement jeune – jeunes en rupture (CEJ-JR)

En Juillet 2022, le PHAJ a répondu à l'appel à projet CEJ-JR et a été retenu. Il s'agit de repérer des jeunes en rupture sur le département de la Haute Saône, de lever certains freins liés à un besoin d'accompagnement éducatif spécifique, à la mobilité ou à l'hébergement afin de leur permettre de signer un contrat engagement jeune avec une mission locale de la Haute-Saône. Une fois le CEJ-JR signé, un co-accompagnement se met en place avec la mission locale afin de s'assurer que le jeune respecte les obligations du CEJ-JR. Ce premier appel à projet a été signé pour une durée de 2 ans, de janvier 2023 à décembre 2024.

La mise en œuvre de cet appel à projet a commencé en février 2023. L'équipe (1,5 ETP) a rencontré plus de 60 partenaires sur toute la Haute Saône et pris contact avec 114 jeunes.

En décembre 2023, nous avons accompagné 35 jeunes dont 16 ont signé un contrat engagement jeune- jeunes en rupture. Le taux d'avancement des objectifs fixés par le financeur est de 44% pour l'action de repérage et de 26% pour l'objectif de signature de contrats engagement jeune.

En septembre 2023, nous avons répondu à second appel à projet « CEJ-JR » vague 2, afin de demander des financements complémentaires. Nous avons ainsi obtenu le financement de 0.5 ETP supplémentaire de travailleur social, le financement d'un partenariat avec le BE4WORK, un budget animation et la prolongation sur l'année 2025.

4. Les personnes accueillies et accompagnées

En 2023, nous avons accueilli 221 jeunes au total (182 garçons et 39 filles).

La très grande majorité du public est âgé de 18 à 25 ans.

58% sont de nationalité étrangère (majoritairement africaine).

En 2023, nous avons accueilli 103 nouveaux résidents (y compris les personnes des dispositifs) et 104 résidents sont sortis de nos effectifs. La durée moyenne de séjour est de 195 jours.

La grande majorité des durées de séjour dépasse les 3 mois (73%). Près d'un quart sont de plus d'un an.

5. Les ressources humaines

Une direction unique assure la gestion des trois sites. Le PHAJ est ouvert 365 jours par an. Au 31/12/2023, le PHAJ comprend 10,8 ETP pour 12 personnes physiques (dont 1 personne en CDD et 1 apprenti).

A noter également que 2 travailleurs sociaux sont spécialement dédiés au dispositif contrat engagement jeune – jeunes en rupture (CEJ-JR) dont le financement (subvention Etat) est assuré jusqu'au 31/12/2025.

Au 01/01/2024, le dispositif d'intervention sociale de rue (grande précarité) est rattaché au PHAJ, venant renforcer l'équipe éducative de 2 personnes supplémentaires (1,65 ETP).



PRESS BOOK



Requalification inédite de La Sauvegarde un investissement de 4,5 M€

19/06/2023



Pour la première fois depuis 50 ans, La Sauvegarde lance d'importants chantiers sur son site de Frotey-lès-Vesoul. Un investissement global de 4,5 millions d'euros qui doit permettre un meilleur accueil des jeunes en difficulté. Le directeur général et le président de l'association font le point.

Le projet de réseau de chaleur prend forme

05/04/2023



Le projet de création d'un réseau de chaleur au bois, reliant les bâtiments communaux, la Sauvegarde et la fédération ADMR (aide à domicile en milieu rural), a été présenté aux élus. L'investissement serait de 1,5 M€. Le projet pourrait être opérationnel en 2026.

La reconstruction du gymnase de la Colombine en projet

20/10/2022



Le service, relativement peu connu, proposé par l'AHSSSEA, existe depuis 1994. Il permet aux parents en séparation ou séparés de renouer et/ou préserver des liens dans l'intérêt de l'enfant. En 2021, 60 médiations ont été ordonnées par le tribunal judiciaire de Vesoul.

La semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

24/11/2023



La SEEPH met en avant le travail des organismes favorisant l'insertion professionnelle des personnes handicapées, dont Cap Emploi 70 qui a aidé environ 1 000 personnes cette année.

Depuis le début du conflit, près de 400 réfugiés ont été accueillis en Haute-Saône

29/01/2023



L'association vésulienne La Sauvegarde a été nommée référente dès le début de la guerre en Ukraine, pour la gestion des réfugiés en Haute-Saône. Près qu'un an après le début du conflit, la « cellule Ukraine », ouverte spécialement pour la gestion sociale et financière, est toujours active.

L'opération « Fais nous rêver » offre la possibilité aux enfants de voler

29/05/2023



Après quatre ans d'absence, l'opération « Fais nous rêver » est de retour à l'aérodrome de Frotey-lès-Vesoul pour faire rêver les enfants défavorisés ou en situation de handicap du département. Une journée au cours de laquelle ils seront une quarantaine à survoler le ciel vésulien.

Voyage à Paris pour des jeunes de l'AHSSSEA

27/01/2023



Un groupe de cinq jeunes de l' AHSSSEA a bénéficié d'un voyage à Paris du 23 au 25 octobre 2022. Ce jeudi, ils en ont fait le compte rendu devant le Président Fabrice Tailhardat, leur chef de service Cheikh Djimbira, et leurs éducateurs.

L'IME Docteur Jean-Louis Beaudouin fête ses 50 ans avec des grands projets en tête

08/09/2023



À l'occasion de son 50e anniversaire, l'IME Docteur JLB a célébré un demi-siècle de dévouement et de progrès au service des jeunes. Cet anniversaire marque le début d'une nouvelle ère, avec de grands projets en vue pour continuer à innover et à améliorer

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Association haut-saônoise pour la Sauvegarde de l'enfant à l'adulte



Assemblée Générale du 13/06/2024

Rapport d'activité 2023 des établissements et services

Le rapport d'activité du Directeur Général



L'année 2023 est marquée par :

- **Une activité toujours très soutenue** des établissements et services avec des taux d'occupation ou d'activité moyens très souvent proches ou au-delà de notre habilitation
- **Une dynamique associative** résolument tournée vers l'avenir, avec des projets d'investissement conséquents
- **Un nouveau plan de communication** pour une notoriété renforcée et une image rajeunie

Une activité soutenue PROTECTION DE L'ENFANCE



Hébergement

- Internat : 45 enfants en moyenne en 2023 (habilitation 46)
- PEAD : 52 (habilitation 25)
- SAJES : 26,6 (habilitation portée de 24 à 28 jeunes au 2^{ème} semestre)

Milieu Ouvert

- Mise en place de la Mesure Unique Modulable
- Création de SESAM, fusion des trois anciens services
- 785 mesures en moyenne annuelle, stabilisé autour de 900 mesures en fin d'année, pour une habilitation à 1152 mesures
- Sur-représentation des mesures renforcées (264 au 31/12)
- SIE : 51 mesures clôturées au 31/12 (pour une habilitation à 70)



Une activité soutenue MEDICO-SOCIAL



IME : préparation passage au DIME au 01/01/24

SESSAD : nb d'enfants suivis tous supérieurs l'habilitation :

- SESSAD DA : 17 pour 15 places (18 en file active)
- SESSAD DM : 54 pour 50 places (64 en file active)
- SESSAD DI : 23 pour 22 places (28 en file active)

CAMSP : 91 enfants suivis pour 70 places (134 en file active)

PCO (année de démarrage) : 123 enfants suivis en fin d'année

SAMN : 179 personnes suivies en moyenne (182 places) – 40 ans du service –
changement de nom : SAVS Sam

Une activité soutenue POLE INSERTION



CPAI : taux d'occupation entre 93 et 98% sur l'ensemble des activités CADA / CPH / HUDA / Reprise de l'accueil des ukrainiens

PHAJ : taux d'occupation des chambres à 84% (73% en 2022) / CEJ-JR vague 2 permettant de prolonger d'un an le dispositif / rattachement du Dispositif d'Intervention Sociale de Rue au PHAJ le 01/01/24

CAP Emploi : activité de maintien dans l'emploi conforme à l'objectif (92 personnes) ; Insertion dans l'emploi légèrement inférieure aux objectifs ; changement de direction en janvier 24

Une activité soutenue POLE FAMILLE



SAFED : Activité 2023 en augmentation : 188 demandes de prises en charge dont 123 ont abouti à un hébergement – taux d’occupation proche de 100%

DIJ : 23 jeunes suivis

AUVIV : forte activité également (près de 7 résidents en moyenne)

CMF : taux d’occupation de 86%

MEDIATION FAMILIALE : baisse tendancielle de l’activité, mais semble repartir en 2024

ESPACE RENCONTRE LE POELE : activité toujours très soutenue avec une liste d’attente importante (une trentaine de mesures, avec un temps d’attente autour de 4 mois en moyenne)

Une dynamique associative **BATIMENTS**



L'année 2023 a permis de mettre sur les rails des projets importants :

- Rénovation de la Colombine (en cours – livraison octobre 2024)
- Construction du bâtiment la Maison (en cours – livraison février 2025)
- Rénovation du Pavillon (à venir – livraison septembre 2025)
- Rachat des bâtiments sur notre site historique de Frotey-lès-Vesoul à Habitat 70 (PHAJ-LA COLOMBINE-SESSAD)
- Construction chaufferie centrale bois (en cours – livraison 2026 ?)
- Rénovation du gymnase (étude en cours)

Une dynamique associative INFORMATIQUE



L'année 2023 est marquée par :

- Le raccordement à la fibre de tous les sites de la Sauvegarde (ou presque)
- La poursuite de la généralisation du dossier de l'utilisateur informatisé
- La préparation du passage à la téléphonie sous IP
- L'embauche d'un technicien informatique et réseau

Une dynamique associative RH



- En personnes physiques au 31/12/2022 : 443 salariés – idem 2022 (404 CDI et 39 CDD)
- En ETP : 400,36 (398,07 en 2022)
- 62 fins de contrat CDI (50 en 2022), dont 30 démissions (29), 13 retraites (8), 6 licenciements (4), 4 ruptures conventionnelles (9), 8 ruptures en période d'essai (4 initiative employeur et 4 initiative salarié), 1 décès

Un plan de communication retravaillé



Une nouvelle identité visuelle : des logos revus pour tous les établissements et services



LE MOIS DE SAUVEGARDE



Ce bulletin mensuel, qui était envoyé uniquement aux administrateurs, est partagé avec les adhérents et les professionnels depuis le début de l'année 2024. Il est également consultable sur le site internet de l'association.

Les établissements et services enrichissent ce bulletin avec des articles et des photos qui permettent de partager leurs expériences et leurs activités.

L'objectif est de faire de ce bulletin un outil pour favoriser une communication fluide et efficace.

AVRIL - MAI 2024

LE MOIS DE SAUVEGARDE

Up LA CARTE TICKET RESTAURANT

FROTEY LES VESOUL

En mai 2024, les professionnels bénéficiaires de tickets restaurant en format papier ont été informés de la mise en place de la carte "up déjeuner".



Dès réception et chargement de la carte, l'activation se réalise en effectuant un premier paiement chez un partenaire affilié et à l'aide du code confidentiel.

Vous pourrez alors bénéficier de tous les avantages liés à la carte : souplesse, simplicité, autonomie et sécurité.

AVANCEMENT DES TRAVAUX

FROTEY-LÈS-VESOUL

BÂTIMENT "LA COLOMBINE"

Les travaux de rénovation du bâtiment "la Colombine" sont momentanément interrompus en raison de difficultés liées au désamiantage. Nous espérons que les travaux puissent reprendre rapidement.

BATIMENT "LA MAISON"



CAMPAGNE DES MÉDAILLES DU TRAVAIL 2024

FROTEY LES VESOUL

L'AHSSEA a lancé la campagne des médailles du travail 2024 pour reconnaître l'engagement et la fidélité de ses professionnels.

Quatre niveaux de médailles seront attribués en fonction de l'ancienneté du salarié : argent (20 ans), vermeil (30 ans), or (35 ans) et grand or (40 ans). Les années de service incluent celles passées auprès d'autres employeurs.

Une prime de 10€ par année d'ancienneté dans l'association sera attribuée selon l'accord NAO 2023.

Les membres intéressés étaient invités à soumettre leur demande en ligne avant le 1er mai 2024.

La remise des médailles du travail se tiendra au 4ème trimestre 2024.

Le site internet



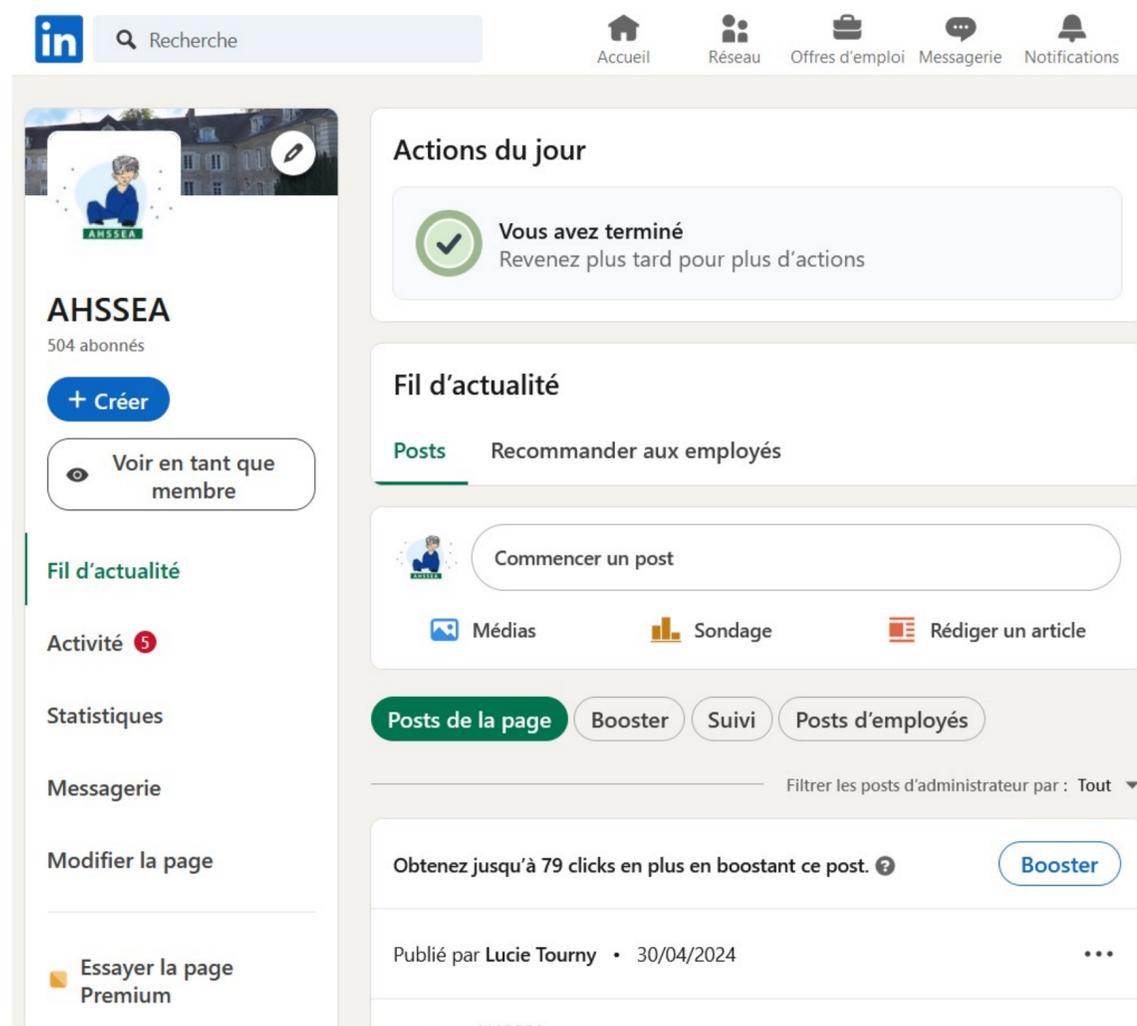
Un site internet rafraîchi avec une présentation plus dynamique et attrayante



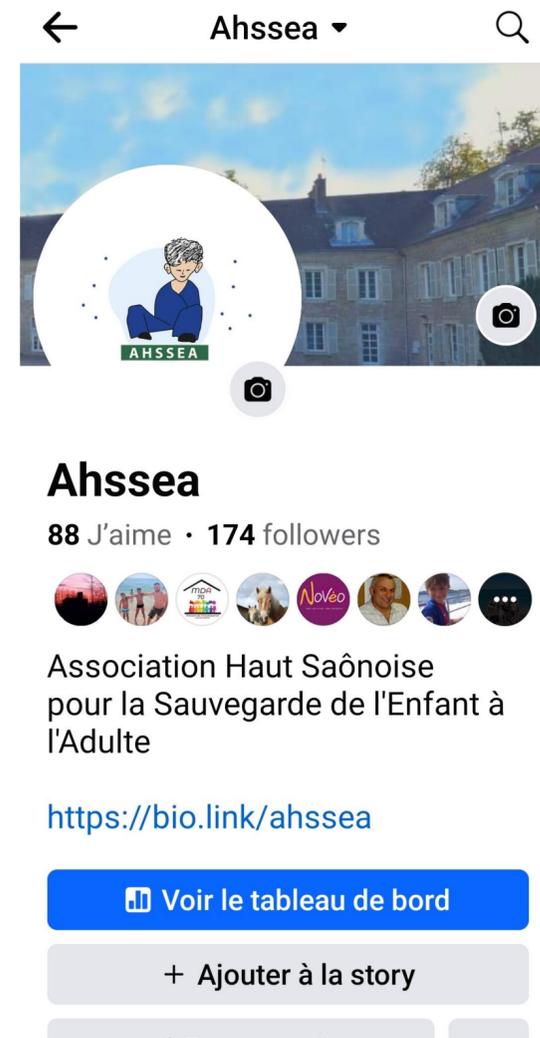
Les réseaux sociaux



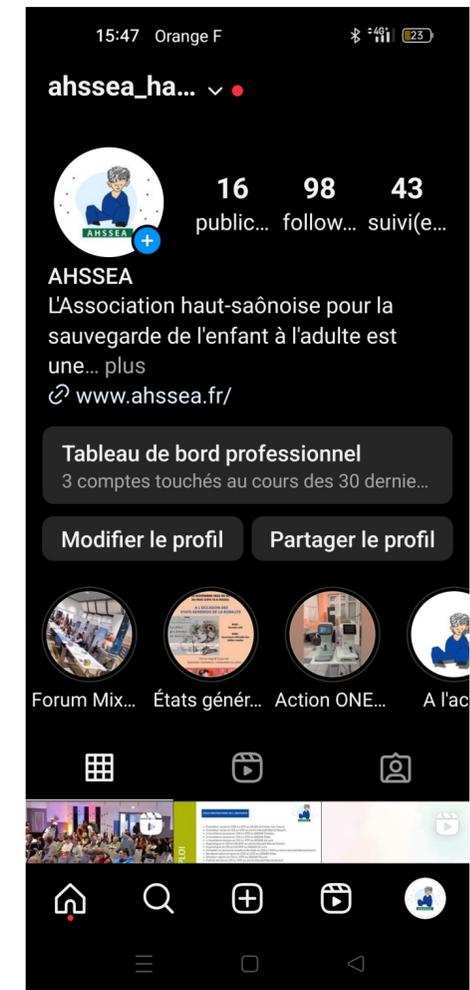
Une présence sur les réseaux sociaux avec la création de pages professionnelles



LINKEDIN



FACEBOOK



INSTAGRAM

Les grands projets 2024



- Préparation de l'évaluation externe
- Démarche QVCT (Qualité de Vie et Conditions de Travail) et objectif de signature d'un accord avant la fin de l'année
- Flotte automobile : renégociation des contrats automobile, déploiement de G-Reserv (pour une optimisation de la flotte automobile et des salles de réunion),
- Réalisation d'un audit assurances (en cours)
- Passage à la téléphonie sous IP et installation des Wifi usagers
- Installation de vidéosurveillance sites de Frotey

**BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT
AU 31 DÉCEMBRE 2023**



Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	93 103	74 202	18 900	32 437
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	247 414	82 453	164 961	145 043
	Constructions	9 454 832	5 955 084	3 499 748	3 477 378
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	5 103 182	3 742 467	1 360 715	1 440 146
	Autres immobilisations corporelles	5 585 447	4 177 080	1 408 367	1 471 893
	Immobilisations corporelles en cours	677 112		677 112	106 748
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	100		100		
Prêts					
Autres immobilisations financières	69 234		69 234	57 214	
	TOTAL (I)	21 230 424	14 031 286	7 199 138	6 730 859
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	10 178		10 178	10 178
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	4 344		4 344	
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	377 784	35 850	341 934	604 022
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	894 778		894 778	1 585 938	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	6 406 726	3 568	6 403 158	6 233 686	
DISPONIBILITES	8 470 822		8 470 822	7 021 800	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	83 799		83 799	67 699
	TOTAL (II)	16 248 432	39 418	16 209 014	15 523 324
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à V)	37 478 855	14 070 704	23 408 152	22 254 183
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				69 234	57 214
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	1 589 680	1 590 864
	Fonds propres complémentaires	1 131 832	1 131 832
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	7 316 154	6 741 725
	Autres	16 396	16 396
	Report à nouveau	(642 122)	(601 127)
	Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs	1 158 277	1 532 457
Excédent ou déficit de l'exercice	1 479 191	158 070	
	Total des fonds propres (situation nette)	12 049 409	10 570 218
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	254 147	270 353
	Provisions réglementées	425 788	408 138
	Total des autres fonds propres	679 935	678 491
	Total des fonds propres	12 729 344	11 248 709
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	2 686 888	2 642 335
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Fonds dédiés sur concours publics		
	Total des fonds reportés et dédiés	2 686 888	2 642 335
Provisions	Provisions pour risques	91 728	88 947
	Provisions pour charges	1 545 043	1 139 937
	Total des provisions	1 636 772	1 228 884
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles	5 324	3 515
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 335 737	2 192 368
	Emprunts et dettes financières divers	49 885	37 066
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	714 408	842 797
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	2 884 369	3 195 402
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	74 626	116 884
	Autres dettes	280 413	744 380
Produits constatés d'avance	10 385	1 843	
	Total des dettes	6 355 148	7 134 255
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	23 408 152	22 254 183
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 479 190,77	158 069,74
	(1) Dont à moins d'un an	4 202 963	5 097 910
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		514

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 730	1 670
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	520 935	712 057
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	26 919 346	24 738 195
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	206 229	543 392	
Utilisations des fonds dédiés	749 554	309 711	
Autres produits	1 090 945	873 691	
Total des produits d'exploitation	29 488 738	27 178 716	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		4 204
	Autres achats et charges externes	5 349 830	5 133 270
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 674 619	1 583 888
	Salaires et traitements	13 022 296	12 604 974
	Charges sociales	5 817 881	5 679 802
	Dotations aux amortissements et dépréciations	803 228	772 826
	Dotations aux provisions	474 307	323 365
	Reports en fonds dédiés	773 901	685 754
Autres charges	211 975	200 738	
Total des charges d'exploitation	28 128 038	26 988 821	
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 360 700	189 894	

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 360 700	189 894
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	13 980	7 127
	Autres intérêts et produits assimilés	172 629	19 810
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	768	
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		187 377	26 937
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		2 204
	Intérêts et charges assimilées	38 240	18 059
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		38 240	20 263
RESULTAT FINANCIER		149 138	6 674
RESULTAT COURANT avant impôts		1 509 837	196 568
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	30 406	32 473
	Sur opérations en capital	163 781	276 797
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		3 967
	Total des produits exceptionnels		194 187
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	77 545	80 037
	Sur opérations en capital	127 290	233 577
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	17 650	27 467
	Total des charges exceptionnelles		222 485
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(28 298)	(27 843)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		2 348	10 656
TOTAL DES PRODUITS		29 870 302	27 518 890
TOTAL DES CHARGES		28 391 111	27 360 820
EXCEDENT ou DEFICIT		1 479 191	158 070
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

